

CETELEM 

75

CETELEM

Société Anonyme au capital de 103 656 800 francs
Établissement Financier enregistré
Siège Social : 25, avenue Kléber, Paris 16^e

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE
ET
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
EXTRAORDINAIRE
DU 14 AVRIL 1976**

EXERCICE 1975

SOMMAIRE

| | |
|---|-------|
| Assemblée générale ordinaire | |
| Rapport du Conseil d'Administration | p. 4 |
| Annexe au rapport du Conseil d'Administration : commentaires sur le bilan | p. 16 |
| Bilans Cetelem et Cofica | p. 18 |
| Comptes de Pertes et Profits Cetelem et Cofica | p. 18 |
| Rapports des Commissaires aux Comptes | p. 20 |
| Résolutions | p. 21 |
| Résultats des cinq derniers exercices | p. 22 |
| Filiales et participations | p. 23 |
| Portefeuille-titres | p. 23 |
| Comptes consolidés Cetelem-Cofica | p. 24 |
| Assemblée générale extraordinaire | |
| Rapport du Conseil d'Administration | p. 25 |
| Résolutions | p. 26 |

**CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

Président d'Honneur - Fondateur
Jacques de Fouchier

Président
Jean Chicoye

Administrateurs

Compagnie Bancaire
représentée par Pierre Besse

Henry de Blanchard

François Delavallée

Henri Duhamel

Loïc de Fouchier

Paul Jocteur-Monrozier

Étienne Maure

Boris Méra

Didier Olivier-Martin

Maurice de Rambuteau

Gérard de Saint-Blanquat

**COMMISSAIRES
AUX COMPTES**

Robert Mazars,
titulaire

André Reydel,
titulaire

Claude Castel,
suppléant

DIRECTION GÉNÉRALE

Jean Chicoye
Président-Directeur général

Gérard de Chaunac-Lanzac
Directeur général adjoint

Francis Azoulay
Directeur général adjoint

Jacques Pons
Directeur

Pierre Boucher
Directeur

CENSEURS

Louis de Chastellux

Christian de Longevialle

Jean-Claude Poussif

Michel Rubinstein

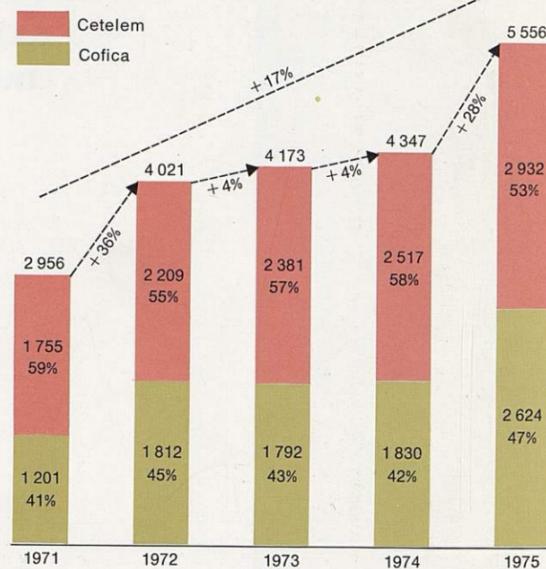
Claude Toussaint

**COMMISSAIRE
DU GOUVERNEMENT**

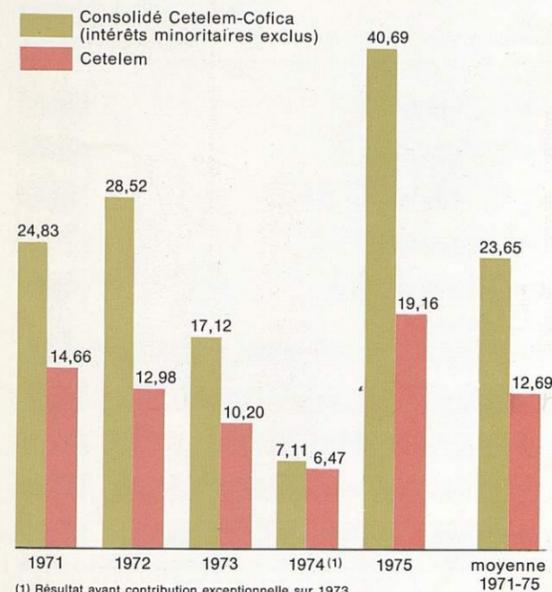
Aimé Teyssier d'Orfeuil

| CHIFFRES CLÉS | | Crédits réglés millions de francs | Nombre de dossiers financés | Effectifs au 31 décembre | Nombre de bureaux |
|--------------------|------|---|-----------------------------------|--------------------------------|-------------------------|
| Cetelem | 1974 | 2 517 | 873 700 | 1 005 | 46 |
| | 1975 | 2 932 | 866 000 | 1 058 | 49 |
| Cofica | 1974 | 1 830 | 219 057 | 675 | 53 |
| | 1975 | 2 624 | 245 055 | 661 | 55 |
| Cetelem- Cofica | 1974 | 4 347 | 1 092 757 | 1 680 | 99 |
| | 1975 | 5 556 | 1 111 055 | 1 719 | 104 |

Crédits réglés Cetelem - Cofica
en millions de francs



Bénéfice net par action
en francs



(1) Résultat avant contribution exceptionnelle sur 1973

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'année dernière terminé notre rapport en soulignant la nécessité, pour pouvoir apprécier la capacité bénéficiaire et le développement de votre Société, d'envisager son activité sur plusieurs exercices, afin d'atténuer les effets des éléments conjoncturels qui peuvent peser fortement sur ses résultats, comme ce fut le cas en 1974.

La confiance en l'avenir que nous avons manifestée, notamment en maintenant le dividende de 8 % grâce à une reprise sur une provision taxée constituée par prélèvements sur les profits des exercices antérieurs, s'est trouvée largement justifiée, comme le traduisent les résultats de l'exercice dont nous vous rendons compte.

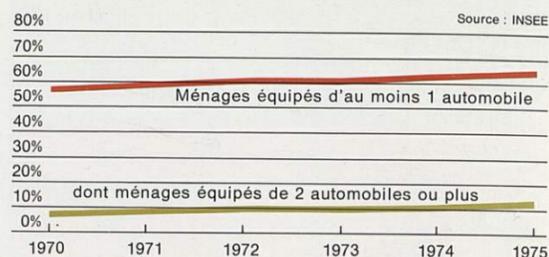
Toutefois, de même qu'il convenait à la fin de 1974 de ne pas se montrer résolument pessimiste, de même il faut éviter cette année d'afficher un optimisme excessif, l'ensemble des circonstances économiques ne le justifiant pas.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

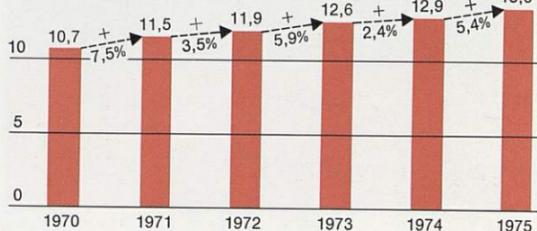
Le déroulement de l'année 1975, sur le plan économique, a été inverse de celui de 1974 : au cours de cette dernière année, l'activité, dans le secteur de la consommation était restée soutenue jusqu'en août — probablement par anticipation sur les hausses de prix. Elle avait ensuite chuté très fortement à l'automne, sous l'effet d'abord du « plan de refroidissement », puis de la grève des P.T.T.

Le premier semestre de 1975 ne s'est pas différencié de cette fin d'année, la demande des ménages stagnant par rapport à 1974. Le second semestre, en revanche, a été marqué par un net redressement dû, pour l'essentiel, aux effets du « plan de soutien à l'économie » mis en place par les Autorités le 4 septembre et qui comportait, pour le crédit à l'équipement des ménages, des mesures visant à accroître la demande :

Taux d'équipement des ménages en automobiles



Parc automobile à la disposition des ménages en millions



Immatriculation de voitures neuves et d'occasion

| Année | Voitures neuves | Voitures d'occasion | % d'accroissement par rapport à l'année précédente |
|-------|-----------------|---------------------|--|
| 1975 | 1 482 300 | 3 401 300* | -2,7% |
| 1974 | 1 524 400 | 3 170 700 | -12,7% |
| 1973 | 1 745 800 | 3 290 000 | +6,6% |
| 1972 | 1 637 400 | 3 236 700 | +11,5% |
| 1971 | 1 468 600 | 3 045 600 | +13,2% |
| 1975 | | | +7,3% |
| 1974 | | | -3,7% |
| 1973 | | | +1,6% |
| 1972 | | | +6,3% |
| 1971 | | | +9,7% |

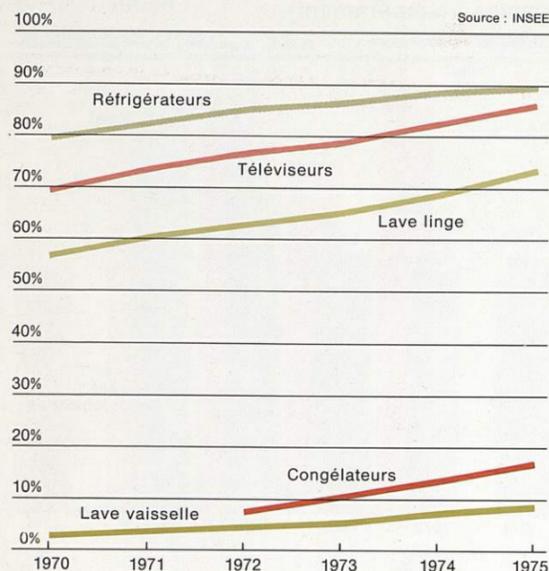
* estimation

- pour les automobiles neuves, abaissement de 40 % à 20 % du versement comptant et allongement des durées de 21 à 30 mois ;

- pour les autres biens, versement comptant fixé à 20 % et durée maximum portée à 24 mois.

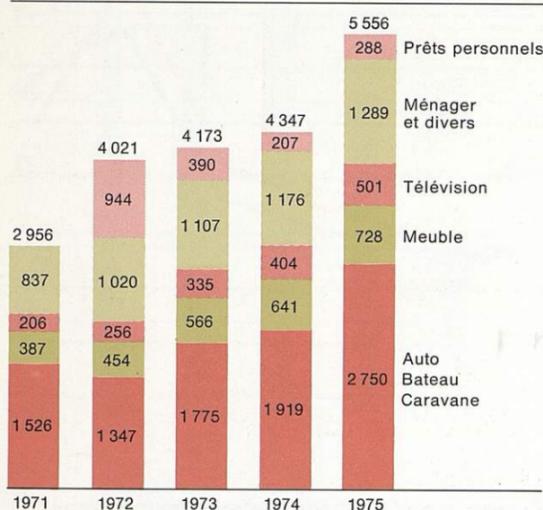
Cependant, en moyenne sur l'année, la consommation des ménages n'a progressé que de 2,2 % en 1975, contre respectivement 4,6 % en 1974 et 5,7 % en 1973.

Taux d'équipement des ménages en télévision et appareils ménagers



Ventilation des crédits réglés Cetelem - Cofica

Répartition par secteur en millions de francs



Ainsi que le confirme l'enquête de la Banque de France de janvier 1976, ces tendances globales enregistrées au niveau de la demande finale se sont retrouvées dans tous les secteurs où le Cetelem et Cofica interviennent :

— dans le domaine de l'électroménager, l'augmentation du chiffre d'affaires a été de 6,5 % par rapport à 1974, correspondant à une diminution du volume des ventes de 2,5 % : pour certains produits, le nombre d'appareils vendus s'est accru (par

exemple, le lave-vaisselle, dont le nombre d'unités vendues en 1975 a progressé de 1,4 % sur 1974, ce qui a fait passer le taux d'équipement des ménages de 7 % en 1974 à 8,1 % en 1975), tandis que pour d'autres il a régressé (comme les machines à laver le linge, dont les ventes ont diminué de 1,1 %) ;

— la reprise de l'activité commerciale dans le domaine de l'ameublement, plus tardive que pour l'ensemble du commerce, s'est accélérée au cours des deux derniers mois : au total, sur l'année, le chiffre d'affaires a progressé de + 5 % sur 1974, principalement sous l'effet des hausses de prix (puisque, en volume, il a régressé de 6,5 % sur 1974) ;

— le secteur de la télévision a, cette année, le mieux résisté aux effets du ralentissement économique, grâce à la poursuite du développement de la télévision en couleur (facilité sans doute par le passage de TF 1 à la couleur). Le nombre d'appareils vendus a progressé de 8 % sur 1974, dont + 23 % en couleur et - 5 % en noir et blanc.

| Nombre d'appareils vendus (en milliers - Source SCART) | 1973 | 1974 | 1975 | 75/74 | 74/73 | 75/73 moyenne annuelle |
|--|-------|-------|-------|--------|--------|------------------------|
| Téléviseurs « noir et blanc » | 1 182 | 1 180 | 1 120 | - 5 % | - | - 2 % |
| Téléviseurs « couleurs » | 570 | 681 | 886 | + 23 % | + 19 % | + 24 % |
| TOTAL | 1 752 | 1 861 | 2 006 | + 8 % | + 6 % | + 7 % |

— dans le domaine de l'automobile, le bilan de l'année écoulée aura été meilleur qu'on ne le prévoyait encore à la fin du premier semestre (où le nombre d'immatriculations de voitures neuves avait diminué de 15 % sur 1974). En effet, en dépit des augmentations de prix qui ont atteint au cours de cette année environ + 18 %, le nombre total de transactions (voitures neuves et voitures d'occasion) s'est établi à 4 883 600 contre 4 695 000 en 1974, soit + 4 % ; pour les véhicules d'occasion, la progression a été de + 7,3 %, tandis qu'en voitures neuves les immatriculations ont régressé de 2,7 %.

LA SITUATION FINANCIÈRE

Après deux années consécutives durant lesquelles le coût de l'argent s'est élevé à des niveaux jamais atteints, 1975 a été marquée par un retour très rapide des taux à des niveaux plus normaux. C'est ainsi que les taux principaux pratiqués sur le marché monétaire ont perdu, en moyenne, 4 points entre décembre 1974 et juin 1975, pour n'enregistrer ensuite qu'une baisse minime, d'ailleurs limitée aux échéances courtes :

| % | Décembre 1974 | Juin 1975 | Variation juin 1975/déc. 1974 | Décembre 1975 | Variation déc. 1975/juin 1975 |
|----------------------------|---------------|-----------|-------------------------------|---------------|-------------------------------|
| Jour le jour .. | 11,86 | 7,31 | -4,55 | 6,45 | -0,86 |
| 1 an | 11,98 | 7,98 | -4,00 | 8,06 | +0,08 |
| 2 ans | 12,10 | 8,82 | -3,28 | 8,94 | +0,12 |
| Taux de base bancaire | 12,40 | 9,80 | -2,60 | 8,60 | -1,20 |

Cette détente des conditions de refinancement a, bien entendu, fait sentir ses effets sur le compte d'exploitation de votre Société ; toutefois, conformément aux décisions prises dans le cadre du Groupe de la Compagnie Bancaire, la politique de consolidation de la trésorerie visant à moduler les à-coups enregistrés par les taux a été poursuivie : c'est ainsi qu'après avoir évité en 1974 de ressentir le plein impact des hausses, à l'inverse en 1975, nous n'avons enregistré que progressivement les baisses qui continueront de faire sentir leurs effets sur les résultats de l'exercice 1976.

Concomitamment à cette réduction du coût des ressources, les barèmes Clients ont été, cette année, réduits de 5 points.

La première baisse, corollaire de la détente des taux, est intervenue en juillet : les barèmes ont été diminués de 3 points, dont 1,5 point sur le taux de base et 1,5 point sur les perceptions forfaitaires (frais de dossier et frais de mensualité).

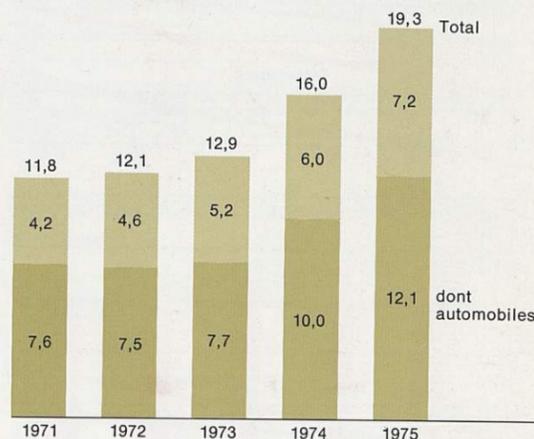
La seconde a été décidée par les Autorités monétaires dans le cadre de la mise en place du plan de soutien à l'économie : le taux de base des barèmes a alors été réduit de 2 points, passant de 19,80 % à 17,80 %.

Reposant sur des éléments financiers d'une part, et sur des considérations de politique générale d'autre part, ces diminutions de barèmes n'ont pas pris en compte divers facteurs dont l'influence sur l'évolution de notre compte d'exploitation est cependant déterminante.

1. - Compte tenu de la durée des crédits consentis et de l'impossibilité d'indexer la totalité de l'encours sur l'évolution des taux de refinancement, les décisions prises à un instant donné se répercutent progressivement pour la Société au cours des deux ou trois années suivantes. Ainsi, l'effet des baisses de barèmes intervenues cette année ne s'est fait sentir que modérément en 1975, mais jouera à plein en 1976 et 1977. En outre, lier l'évolution des barèmes aux conditions rencontrées chaque jour sur le marché monétaire revient à nier toute idée de consolidation de la trésorerie, alors que celle-ci est une exigence élémentaire de la prudence dans la gestion et un gage de solidité financière.

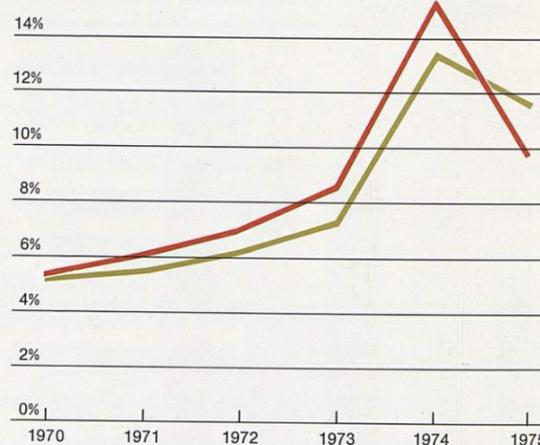
Évolution du montant des crédits ouverts par les banques et les établissements financiers (ventes à tempérament)

en milliards de francs Source : Commission de Contrôle des Banques



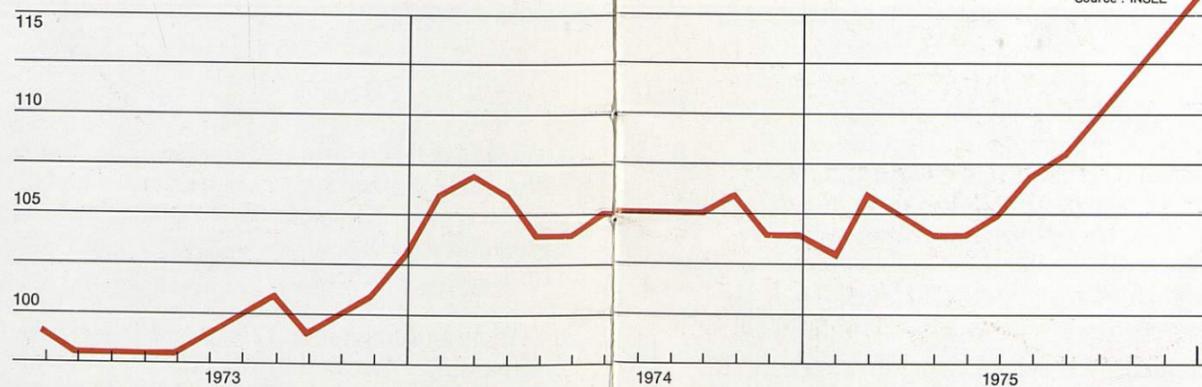
Évolution de l'indice des prix à la consommation

— Glissement dans l'année
— Moyenne annuelle Source : INSEE



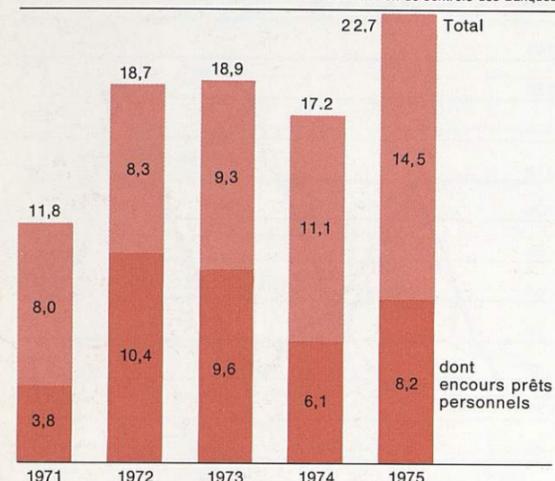
Évolution de la consommation des ménages en produits industriels

indice de base 100 : moyenne mensuelle 1973 Source : INSEE



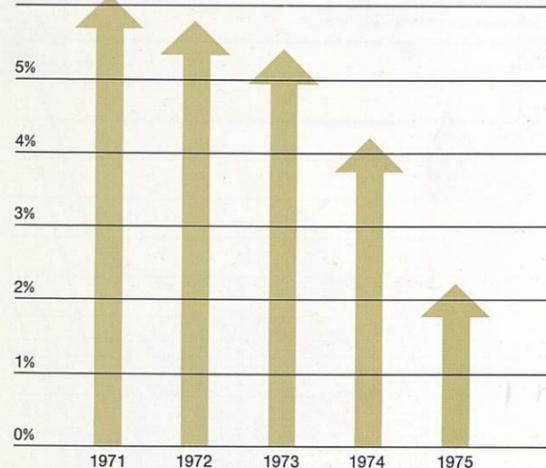
Évolution des encours de crédit portés par les banques et les établissements financiers en fin d'année

en milliards de francs Source : Commission de Contrôle des Banques



Évolution du taux de progression de la consommation des ménages

taux d'accroissement sur l'année précédente Source : INSEE



2. - Les agios perçus des clients servent à couvrir deux principaux types de frais :

- d'une part, les frais de refinancement de l'encours et les pertes finales, l'ensemble représentant environ 50 % des recettes ;

- d'autre part, les frais généraux qui représentent un pourcentage différent des recettes (variant de 25 à 40 %) selon que l'établissement intéressé finance des dossiers de montants relativement élevés ou des petits crédits.

Il nous paraît nécessaire que les modifications apportées, le plus souvent par décisions administratives, aux barèmes prennent en compte ces deux éléments :

a) Les frais financiers absorbant la moitié seulement des agios créditeurs, les hausses ou les baisses qui interviennent sur le marché monétaire ne devraient être répercutées que proportionnellement sur les barèmes Clients ; dans cette perspective alors, il conviendrait aussi de revoir périodiquement les barèmes en fonction de l'évolution du coût de la vie.

b) Il importe de distinguer les sociétés — ou pour une même société, les diverses catégories de barèmes — suivant la nature des biens financés : les frais généraux afférents à la distribution de petits crédits représentant une part très importante des recettes, il est indispensable de tenir compte de l'impact des coûts de gestion et d'acquisition dans l'évolution des barèmes correspondants.

Comme l'a déjà proposé l'Association Professionnelle des Établissements Financiers aux Autorités monétaires, il nous paraît souhaitable, plutôt que de mesurer le coût d'un crédit à l'aide du « Taux effectif global », d'évaluer le coût financier d'une part, et les frais de gestion — coût d'acquisition des dossiers et coût de gestion des échéances — d'autre part.

LA SITUATION RÉGLEMENTAIRE

Sur ce plan, le Cetelem est soumis à deux règles principales :

1. - **L'encadrement du crédit** qui limite la progression des encours à un certain niveau.

Cette contrainte n'a pas été pour les trois premiers trimestres de 1975 un obstacle au développement de l'activité, qui a souffert tout au long de cette

période, du marasme général de l'économie ; elle aurait pu, au 31 décembre, constituer un handicap, mais l'élargissement de la norme d'encadrement de 12 à 18 %, décidé dans le cadre du plan de relance, nous a permis de franchir cette échéance sans difficulté.

2. - La règle de la ratio, qui fixe la proportion minimale devant exister entre les fonds propres et l'encours.

Elle a fait de notre part l'objet d'un long développement dans le rapport que nous vous présentons l'année dernière, où nous insistions sur les difficultés qu'impose son respect. L'élargissement de 9 à 10 de ce rapport intervenu en septembre n'a réglé que très temporairement les problèmes.

Toutefois, les Autorités monétaires ont accepté, à différentes reprises, compte tenu de la contrainte sévère que représente la ratio dont le respect est imposé aux seuls organismes spécialisés, d'assimiler à des fonds propres les avances de leurs actionnaires.

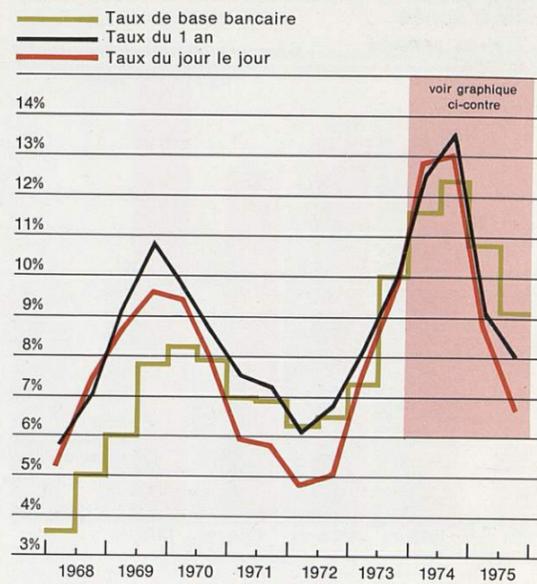
Ces deux règles resteront en vigueur pour 1976 : en particulier, les normes d'encadrement du crédit ont été fixées à 103,4 et 107,6 au 31 mars et au 30 juin 1976, par rapport au maximum autorisé en décembre 1975.

Compte tenu du développement du volume de l'activité et de l'augmentation des prix (en automobile, notamment), auxquels nous assistons, ces deux règles constitueront des contraintes particulièrement rigoureuses que le Cetelem s'efforcera cependant de respecter dans le cadre des décisions prises au niveau du Groupe de la Compagnie Bancaire.

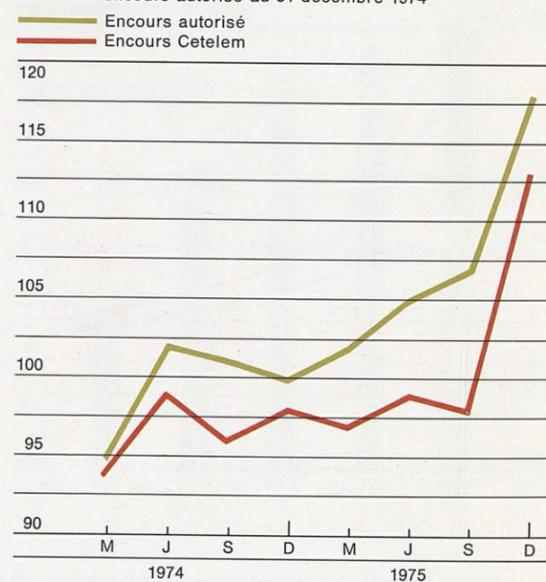
L'ACTIVITÉ ET LA GESTION DU CETELEM ET DE COFICA

Avec 5,5 milliards de francs distribués en 1975, l'ensemble Cetelem-Cofica a marqué une progression de son chiffre d'affaires de 28 % sur 1974. Pour le Cetelem, le montant des crédits nouveaux s'est établi à 2,9 milliards de francs, contre 2,5 milliards en 1974, soit une progression de 17 %. Pour Cofica, le chiffre d'affaires s'est élevé à 2,6 milliards de francs contre 1,8 milliard en 1974, soit une augmentation de 44 %.

Évolution des taux d'intérêt en France moyennes semestrielles



Situation du Cetelem vis à vis de l'encadrement

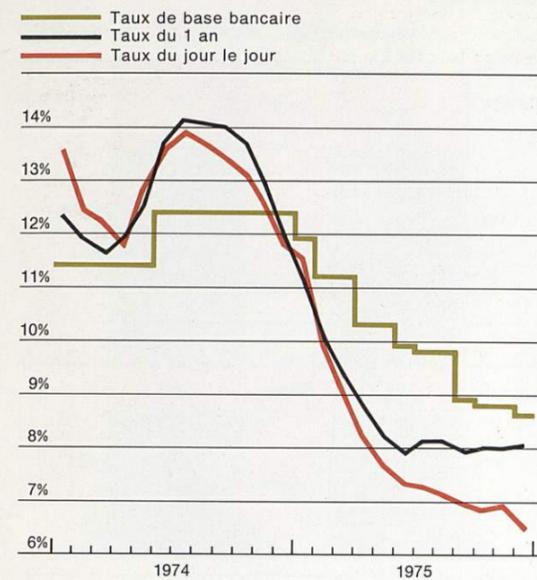


Ces chiffres appellent plusieurs remarques :

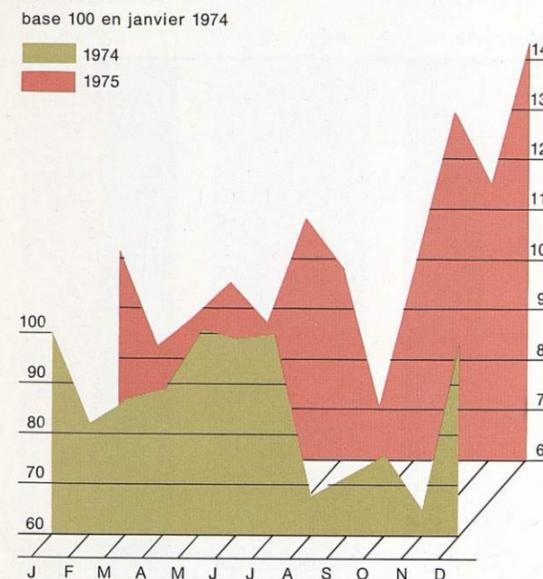
1. - Exprimée en nombre de dossiers financés, l'activité de l'ensemble Cetelem-Cofica n'a progressé que de 2 %. Le Cetelem a réalisé, en 1975, 1 % d'opérations de moins qu'en 1974 et Cofica a progressé de 12 %.

Cette comparaison entre la progression en montant et en nombre met en évidence, tout particulièrement à Cofica, l'augmentation très importante du montant moyen des dossiers financés.

Évolution des taux d'intérêt en France en 1974 et 1975



Évolution de la production mensuelle Cetelem



2. - Pour les deux sociétés, mais tout spécialement pour le Cetelem, cette progression n'a été acquise qu'au cours de la deuxième partie de l'année : c'est ainsi qu'à la fin du premier semestre, le Cetelem avait réalisé le même chiffre d'affaires en montants qu'en 1974 — ce qui traduisait une réduction sensible de l'activité en francs constants — et Cofica avait financé 5 % de dossiers en moins que l'année précédente.

3. - Cette année ne fait que compenser la très modeste progression du chiffre d'affaires enregistrée

lors des exercices précédents : + 3,8 % en 1973 et 4,2 % en 1974. C'est ainsi que la progression annuelle moyenne sur la période 1972-1975 s'est établie à 11,5 % (à comparer à l'augmentation du coût de la vie qui s'est élevée, sur la même période, à 11 % par an).

Par ailleurs, le Cetelem a poursuivi, en 1975, la commercialisation des contrats de Cardif, Compagnie d'Assurance-Vie du Groupe.

Cette activité, dont le niveau suit les objectifs que nous nous étions définis, représente maintenant, pour votre Société, une partie non négligeable de son activité. La fidélisation de la clientèle que le Cetelem en retire peut constituer pour lui un atout important et devra, à plus long terme, lui procurer une rémunération complémentaire et indépendante de son activité de crédit.

L'aggravation de la situation de l'emploi fin 1974 nous engageait à nous montrer attentifs pour l'exercice 1975. En fait, les résultats de recouvrement, cette année, se sont situés à un niveau excellent, comme en témoigne le montant de la dotation aux provisions qui, calculée sur les mêmes bases qu'en 1974, s'est établie à 10,55 millions de francs, contre 13,16 millions l'année précédente. Sans doute, ceci traduit, qu'à l'échelon national, le chômage n'a pas, à lui seul, entraîné un rétrécissement important des liquidités des ménages (phénomène à rapprocher de l'accroissement des dépôts en Caisses d'Épargne) ; mais aussi, la nette amélioration du risque encouru sur nos opérations est le résultat des recherches poursuivies et des efforts engagés par l'ensemble de votre Personnel.

Les frais généraux de l'exercice ont marqué, pour le seul Cetelem, une progression de + 13 % par rapport à 1974. Cette augmentation, encore importante lorsqu'on la compare à l'accroissement de l'encours est, cependant, plus faible que l'année antérieure durant laquelle elle avait été de 22 %. Cette année est restée marquée par la persistance de l'inflation et a enregistré l'augmentation très importante de certains tarifs comme, par exemple, les frais d'affranchissement. Les services postaux, tant de téléphone que de courrier, représentent pour des sociétés comme la vôtre, la base même des rapports qu'elles entretiennent avec leur clientèle ; c'est pourquoi, nous avons entrepris cette année un certain nombre d'études qui nous ont permis de réaliser d'importantes économies, à la fois sur le prix de revient unitaire et, surtout, sur le nombre d'envois.

En ce qui concerne les frais de personnel qui représentent 50 % des frais généraux, la progression s'est située à + 17 % sur 1974.

Les charges sociales ont progressé cette année de + 23 % sous l'effet de l'augmentation de différents types de cotisations ; enfin, les effectifs du Cetelem sont passés de 1 005 à 1 058 personnes entre le 31 décembre 1974 et le 31 décembre 1975.

Parallèlement à cet accroissement des effectifs, et dans la ligne de conduite qu'il s'est fixé depuis plusieurs années, le Cetelem a renforcé en 1975 ses services chargés des relations humaines afin d'assurer la cohésion et l'harmonisation des problèmes qui peuvent être soulevés dans ce domaine, de veiller à l'application des différentes lois (formation - conditions de travail) et de coordonner les actions de formation : à ce titre, le Cetelem a organisé en 1975 de nombreux stages de perfectionnement aux techniques utilisées dans l'entreprise (96 à l'embauche - 52 séminaires de recyclage) a favorisé le développement de la culture personnelle (107 personnes, soit 10 % de l'effectif sont inscrites à des cycles de formation individuelle ; parmi elles, 24 bénéficient d'un congé de formation) et, au total, a consacré à son budget de formation des dépenses représentant 2,2 % de la masse des salaires.

LES RÉSULTATS

Sur ce plan, l'exercice a enregistré la conjonction de plusieurs facteurs qui, en dépit de la stabilité de l'activité (l'encours moyen est resté stable par rapport à 1974) en font une année satisfaisante :

— **les hausses de barèmes** intervenues en 1974 ont joué pleinement alors que les deux baisses effectuées en juillet et septembre 1975 n'ont été que partiellement ressenties, ce qui a entraîné une augmentation du taux de rendement de l'encours ;

— **la détente des conditions de refinancement** s'est traduite par une diminution du coût moyen des ressources, amortie, toutefois, par la consolidation du refinancement mentionnée précédemment ;

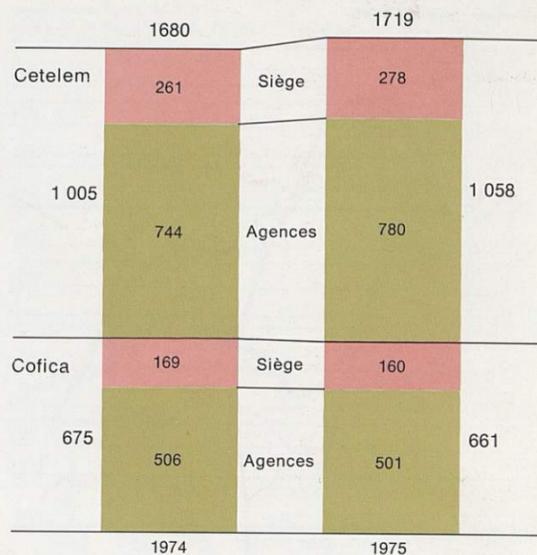
— **la réduction de la croissance** des frais généraux a amplifié l'amélioration de la marge financière.

Ainsi, au total, l'exercice se solde par un bénéfice avant impôts de 50,11 millions de francs, soit 23,83 millions de francs après impôts.

De son côté, Cofica bénéficiant comme le Cetelem, d'un fort élargissement des marges bénéficiaires a enregistré un bénéfice de 30 millions de francs après impôts.

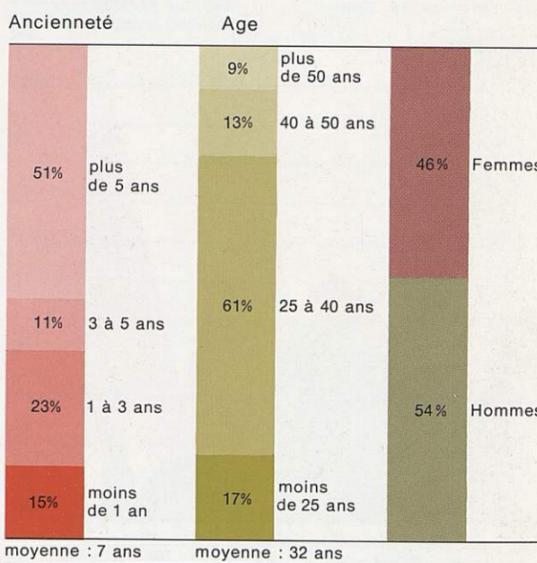
Effectifs Cetelem - Cofica

au 31 décembre



Structure des effectifs Cetelem

au 31 décembre 1975

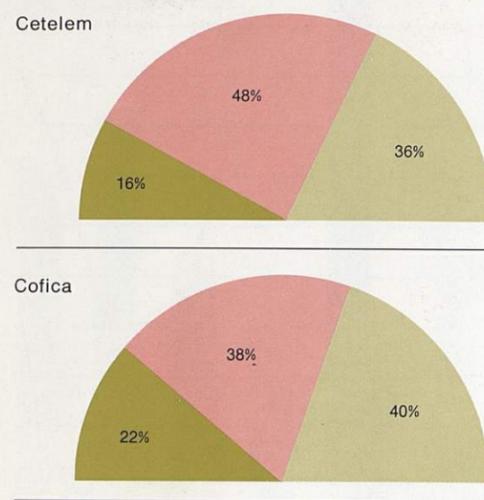


Ces résultats, dus pour l'essentiel au décalage intervenu entre l'évolution du taux créditeur de l'encours et celle du coût des ressources présentent, de ce fait, un caractère éminemment conjoncturel. En outre, l'évolution des barèmes Clients en cours d'année a rendu irrémédiable la baisse du taux de rendement de l'encours pour 1976. Afin d'assurer une solidité financière accrue à votre Société, le Conseil d'Administration a jugé utile de modifier la méthode de calcul du réescompte en ne prélevant pas, comme nous le faisons les années précédentes, de recettes destinées à couvrir les frais d'ac-

Structure des effectifs Cetelem - Cofica

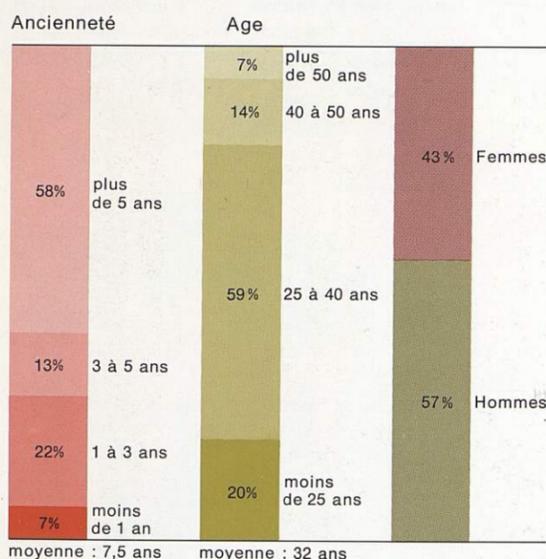
au 31 décembre 1975

Cadres Gradés Employés



Structure des effectifs Cofica

au 31 décembre 1975



quisition des dossiers imputables à l'exercice au cours duquel les crédits sont ouverts, de telle sorte que la provision de réescompte se trouve dotée complémentairement de 16,5 millions de francs. De la même façon, et selon les mêmes principes, le Conseil de Cofica a décidé d'effectuer une dotation complémentaire de 7,5 millions de francs.

Compte tenu de ces modifications, le résultat après impôts du Cetelem s'établit à 15,58 millions de francs, auquel s'ajoutent les dividendes perçus de

Cofica au titre de l'exercice 1974, soit 4,28 millions de francs nets d'impôts, portant le résultat net à 19,86 millions de francs. L'année dernière, il s'était élevé à 6,70 millions (avant paiement de la contribution exceptionnelle sur les résultats de 1973 de 1,14 million) et 10,57 millions de francs en 1973.

Parallèlement, le résultat de Cofica s'établit à 26,90 millions de francs contre 3,81 millions en 1974 (avant contribution exceptionnelle 1973 de 1,93 million de francs) et 10,20 millions en 1973.

Le bénéfice net du Cetelem, après consolidation des résultats de Cofica, ressort ainsi, pour 1975, à 42,18 millions de francs contre 7,38 millions en 1974 et 17,75 millions de francs en 1973.

Ainsi, après les exercices 1973 et surtout 1974, qui avaient enregistré la dégradation des marges, 1975 s'est soldé par un résultat qui permet de compenser les insuffisances des années précédentes et montre, comme nous l'affirmons l'année dernière, que pour apprécier la capacité bénéficiaire de votre Société, il convient d'examiner ses résultats sur plusieurs années. C'est ainsi, qu'en moyenne sur la période 1971-1975, la rentabilité après impôts des fonds investis dans la Société, s'établit à 9,3 % dont 11,5 % sur la période 1971-1972 et 8,1 % sur la période 1973-1975.

A ces résultats découlant de l'exploitation de vos sociétés, s'ajoutent des plus-values pour un montant de 10,73 millions de francs au Cetelem et 12,72 millions de francs à Cofica, portant respectivement les résultats à 30,59 millions de francs et 39,60 millions de francs. L'essentiel de ces plus-values (10,65 millions au Cetelem et 12,60 millions à Cofica) provient d'apports effectués à la Société Foncière de la Compagnie Bancaire, dans le cadre de la restructuration du patrimoine immobilier du Groupe : celle-ci rassemble dorénavant l'ensemble des immeubles à usage de bureaux dans lesquels s'exerce l'activité des différentes sociétés du Groupe.

A la suite de ces apports, le Cetelem a, par ailleurs, souscrit à une augmentation de capital de la Société Foncière dont il possède 11 728 titres représentant 10,4 % du capital.

Votre Conseil a, préalablement à toute répartition, jugé utile de doter la provision pour éventualités diverses de 3,08 millions de francs, montant dont elle avait été réduite en 1974 pour maintenir les dividendes. Il a, en outre, décidé de la porter de 5 à 10 millions de francs afin de la mettre en harmonie avec le montant des fonds propres. Ainsi au total, la dotation à la provision pour éventualités diverses s'élève à 8,08 millions de francs.

De ce fait, et compte tenu du report à nouveau de F 3 372,78 le résultat à répartir s'établit à F 22 516 536,21 auquel nous vous proposons de donner l'affectation suivante :

| | |
|---|-----------------|
| — Dividende statutaire de 5 % | F 5 182 840,00 |
| — Dividende complémentaire de 3 % | F 3 109 704,00 |
| — Attribution statutaire | F 345 522,00 |
| — Réserves | F 3 140 000,00 |
| — Réserves provenant de plus-values exonérées | F 10 645 015,87 |
| — Réserves sur plus-values à long terme | F 83 250,52 |
| — Report à nouveau | F 9 406,82 |

En outre, nous vous proposons de doter aux réserves la somme de F 797,00 provenant de la provision pour investissement.

Conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi du 12 juillet 1965, nous vous rappelons que les dividendes distribués par action, au titre des trois exercices précédents ont été :

| en francs | 1972 | 1973 | 1974 | 1975 |
|---------------------------------|------|------|------|------|
| Dividendes | 8 | 8 | 8 | 8 |
| Impôt déjà payé au Trésor | 4 | 4 | 4 | 4 |
| Total | 12 | 12 | 12 | 12 |

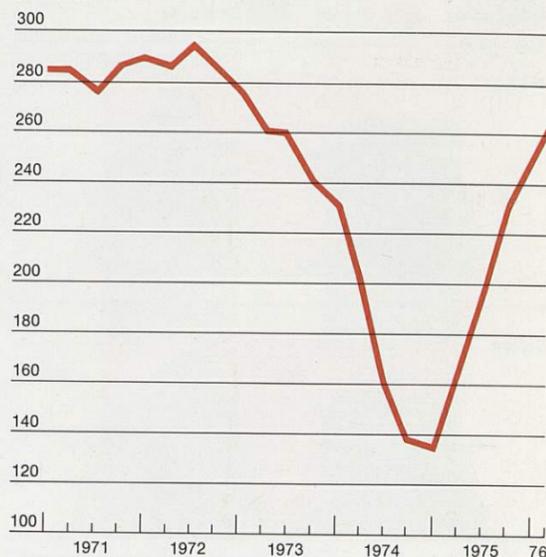
L'ACTIVITÉ ET LES RÉSULTATS DES FILIALES

Le Cetelem et Cofica possèdent avec la Compagnie Bancaire la totalité du capital de deux sociétés : Cofibail-Auto et Gestion-Service. En outre, ils ont des intérêts dans le groupe espagnol Sefisa.

Cofibail-Auto, société de location-vente de véhicules de tourisme a acheté, en 1975, 1 960 véhicules pour un montant de 48,3 millions de francs contre 1 230 en 1974, pour un montant de 25,3 millions de francs. Le bénéfice après impôts de l'exercice s'est établi à 2,5 millions de francs contre 1,3 million en 1974.

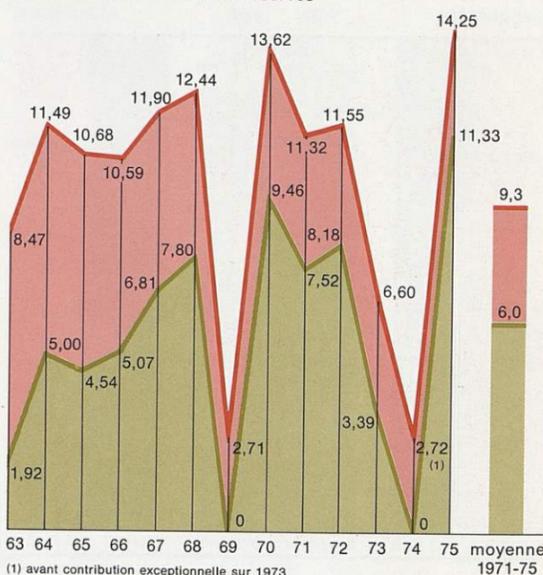
Cours de l'action ajusté Cetelem

cours moyen par trimestre en francs



Ratios financiers

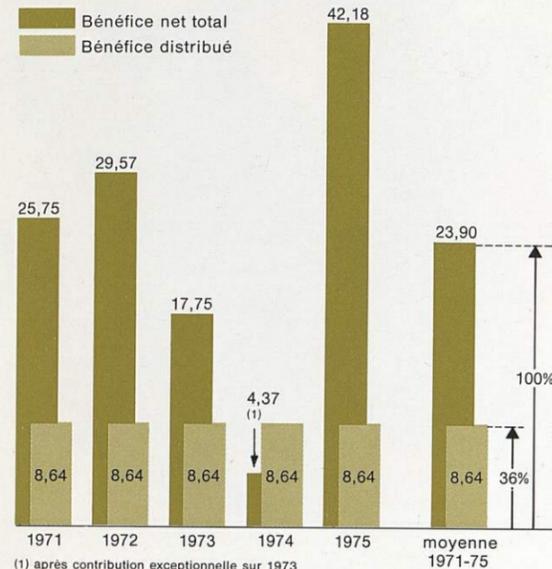
— Rentabilité des fonds propres
— Taux de mise en réserves



(1) avant contribution exceptionnelle sur 1973

Résultats consolidés Cetelem - Cofica

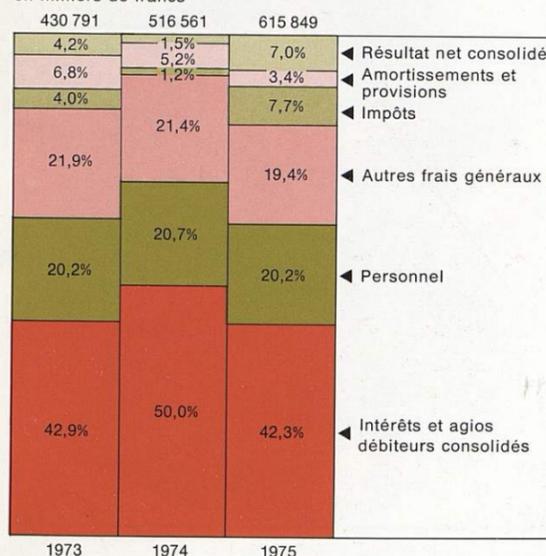
au 31 décembre en millions de francs



(1) après contribution exceptionnelle sur 1973

Utilisation des recettes brutes d'exploitation consolidées

en milliers de francs



Gestion-Service, société de prestations de service en matière de microfilm et d'informatique, a réalisé un chiffre d'affaires de 11,4 millions de francs, en progression de 32 % sur 1974. Après avoir équilibré son exploitation en 1974, cette société a enregistré en 1975 un résultat de + 0,27 million de francs. Compte tenu des investissements effectués en 1975, tant dans le domaine de l'informatique que dans celui du microfilm, et dont les effets se sont déjà fait sentir sur les résultats de l'exercice, les perspectives pour 1976 s'avèrent bonnes.

Les principales sociétés du groupe Sefisa dans lesquelles le Cetelem et Cofica ont une participation sont Sefisa et Seficetesa. La première, spécialisée dans le secteur automobile, a réalisé un chiffre d'affaires en progression de + 27 % sur 1974 ; le bénéfice après impôts s'est établi à 36,9 millions de pesetas. Seficetesa, spécialisée dans le crédit à l'équipement des ménages a progressé de 17 %. Son bénéfice après impôts s'est établi à 2,5 millions de pesetas.

Lors de sa réunion du 24 février 1976, votre Conseil a reçu la démission de M. Jean Griffon du Bellay, Administrateur de votre Société depuis 15 années.

En prenant acte de la décision de M. Griffon du Bellay, votre Conseil a témoigné ses regrets ainsi que sa gratitude pour le concours attentif et éclairé dont il l'a fait constamment bénéficier. Vous tiendrez certainement à vous associer aux sentiments exprimés par votre Conseil en la circonstance.

Au cours de la même séance, votre Conseil a coopté, au lieu et place de M. Griffon du Bellay, M. Henry de Blanchard. Il vous est demandé de ratifier cette désignation.

Conformément à l'article 26 des statuts, le mandat de M. Henry de Blanchard viendra à expiration avec l'Assemblée générale ordinaire appelée à se réunir en 1980 pour statuer sur les comptes de l'exercice 1979.

Les mandats d'Administrateur de M. Maurice de Rambuteau et de M. Boris Méra viennent à expiration avec la présente Assemblée.

Nous vous proposons le renouvellement que l'un et l'autre sollicitent. Leur nouveau mandat, en vigueur pour une durée de 6 ans, viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 1982 pour statuer sur les comptes de 1981.

Il vous appartient, enfin, de donner quitus de leur gestion aux membres du Conseil pour l'exercice 1975 et d'approuver les opérations mentionnées dans le rapport spécial de Messieurs les Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article 103 de la loi du 24 juillet 1966.

La qualité du travail fourni par l'ensemble de votre Personnel s'est manifestée tout au long de l'année : en particulier, les charges découlant de la grève des P.T.T. et l'intense activité qui s'est manifestée au cours du dernier trimestre ont pu être maîtrisées grâce au dévouement et à l'efficacité de tous. Qu'il nous soit permis, cette année, comme les années précédentes, de vous demander de vous associer à l'hommage que nous voulons lui rendre.

REPRÉSENTATIONS RÉGIONALES DU CETELEM

RÉGION PARISIENNE *Fabri*

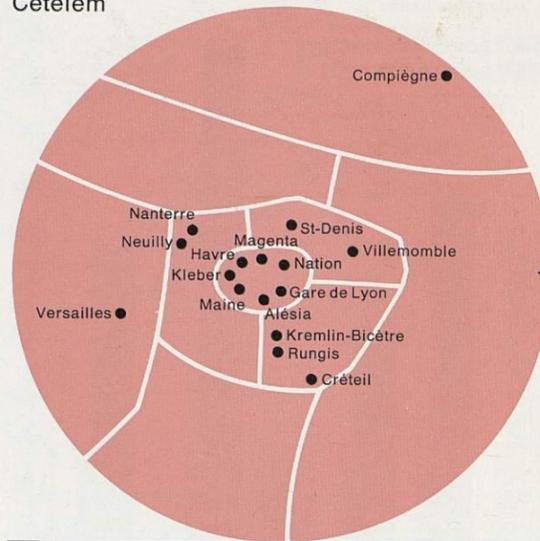
- Paris-Chasles - 14, rue Michel-Chasles, Paris 12^e
- Paris-Havre - 3, rue du Havre, Paris 8^e
- Paris-Kléber - 29, avenue Kléber, Paris 16^e
- Paris-Magenta - 100, boulevard de Magenta, Paris 10^e
- Paris-Maine - 210, avenue du Maine, Paris 14^e
- Paris-Nation - 7 et 9, rue des Grands-Champs, Paris 20^e
- Créteil - Centre Commercial Régional
- Kremlin-Bicêtre - 112, avenue de Fontainebleau
- Nanterre - 24 à 28, rue de Stalingrad
- Nanterre - 47 bis, rue de Stalingrad
- Neuilly - 147, avenue Charles-de-Gaulle
- Rungis-Belle Épine - Centre Commercial
- Saint-Denis-Chaumettes - 8, rue des Chaumettes
- Saint-Denis-Casanova - 62/64, rue Danielle-Casanova
- Versailles - 7, rue de la Paroisse
- Villemonble - 4 et 6, Grande-Rue

PROVINCE *28 Agrie*

- Angers - 33, rue de la Roé
- Angoulême - 13/15, boulevard de Bury
- Arras - 5/7, rue Jacques-le-Caron
- Bayonne - 1, place du Réduit
- Bordeaux-Clemenceau - 27, cours Georges-Clemenceau
- Brest - 50, rue du Château
- Caen - 5, place de la Résistance
- Clermont-Ferrand - 2, avenue Julien
- Compiègne - 18, rue Saint-Nicolas
- Dijon - 6, place Saint-Bénigne
- Grenoble - 2, place Pasteur
- Le Mans - 49, avenue du Général-de-Gaulle
- Lille - 6, avenue Foch
- Lorient - 57, rue du Port
- Lyon - 20, rue Childebert *+ Lyon Zola*
- Marseille-Cabries - Gal. Marchande, Stand Barneoud - Cabries
- Marseille-Cantini - 25, avenue Jules-Cantini
- Marseille-Granoux - 23, rue Granoux
- Metz - 7, rue Charlemagne
- Montpellier - 9, boulevard Sarraïl
- Nancy - 34, rue Stanislas
- Nantes - 8, place du Commerce
- Nice - 49, boulevard Victor-Hugo
- Orléans - 16, rue Jeanne-d'Arc
- Reims - 2, rue Carnot
- Rennes - 16, rue de Plélo
- Rouen - 17, rue Jeanne-d'Arc
- Saint-Étienne - 1, place Jean-Jaurès
- Strasbourg - 9, place de la Gare
- Toulon - 113, avenue de la République
- Toulouse - 63, boulevard Carnot
- Tours - 43, rue Nationale
- Villeurbanne - 89, cours Émile-Zola

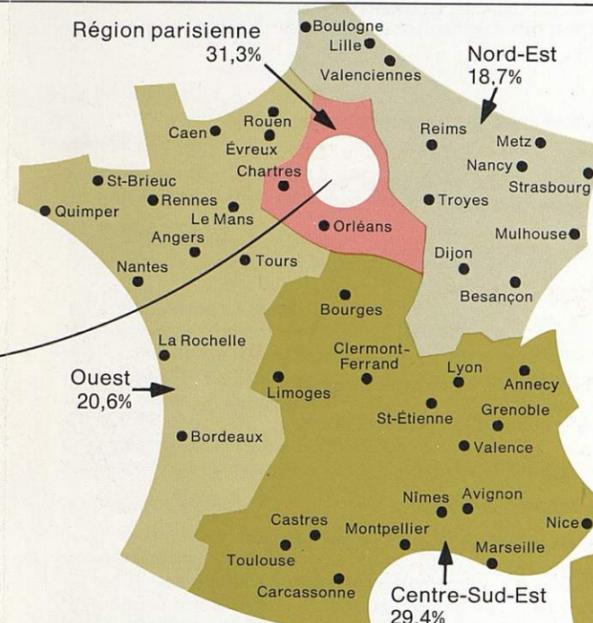
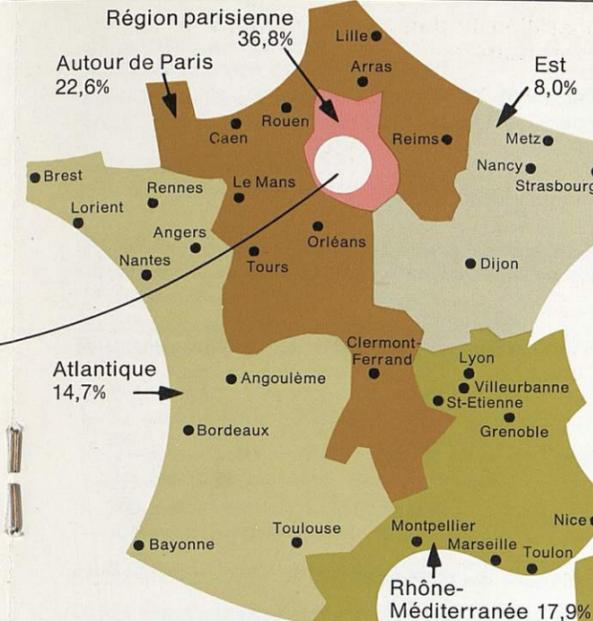
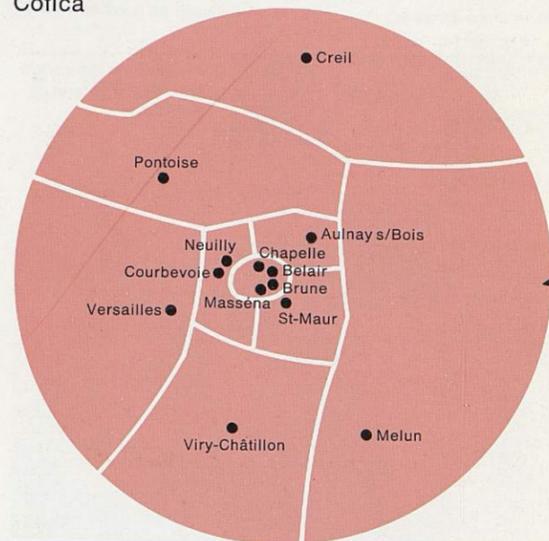
Répartition du chiffre d'affaires 1975 par territoire

Cetelem



Répartition du chiffre d'affaires 1975 par territoire

Cofica



REPRÉSENTATIONS RÉGIONALES DE COFICA

RÉGION PARISIENNE

- Paris-Brune - 5, place de la Porte-de-Châtillon, Paris 14^e
- Paris-Chapelle - 47, rue de la Chapelle, Paris 18^e
- Paris-Masséna - 42, boulevard Masséna, Paris 13^e
- Paris-Nation - 45/47, cours de Vincennes, Paris 20^e
- Aulnay-sous-Bois - 2, rue de Pontoise
- Courbevoie - 39, boulevard de la Paix
- Melun - 29, rue de Saint-Ambroise
- Neuilly - 147, avenue Charles-de-Gaulle
- Pontoise - 24, rue de l'Hôtel-Dieu
- Saint-Maur - 2, rue de la Varenne
- Versailles - 3/4, rue de Noailles
- Viry-Châtillon - 127, route Nationale

PROVINCE

- Angers - 45, rue des Lices
- Anancy - 8, rue Sommeiller
- Avignon - 15, boulevard Sixte-Isnard
- Besançon - 7, avenue Elisée-Cusenier
- Bordeaux - 9, boulevard du Président-Wilson
- Bourges - 2, place Juranville
- Caen - 5, rue Roger-Bastion
- Calais - 140, boulevard Gambetta
- Carcassonne - 26, rue Masséna
- Castres - 1 bis, rue de Metz
- Chartres - 13, place des Épars
- Clermont-Ferrand - 68, rue Blatin
- Creil - 13, rue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny
- Dijon - 21, boulevard de Brosses
- Évreux - 51, avenue Franklin-Roosevelt
- Grenoble - 30, cours de la Libération
- La Rochelle - 31, quai Maubec
- Le Mans - 21, rue Pasteur
- Lille - 6/8, rue Jean-Roisin
- Limoges - 7, cours Jourdan
- Lyon - 50, boulevard des Belges
- Marseille-Paradis - 405, rue de Paradis
- Metz - 15, route de Woippy
- Montpellier - 33, avenue Georges-Clemenceau
- Mulhouse - 35/37, avenue Aristide-Briand
- Nancy-Vandœuvre - 8, boulevard Barthou (Vandœuvre)
- Nantes - 4, allée de Turenne
- Nice - 7, rue Guiglia
- Nîmes - 59, route de Montpellier
- Orléans - 8, rue des Minimes
- Quimper - 36, rue Amiral-Ronarc'h
- Reims - 78, place d'Erlon
- Rennes - 14, avenue du Mail
- Rouen - 4/12, boulevard des Belges
- Saint-Brieuc - 11, boulevard Georges-Clemenceau
- Saint-Étienne - 6, cours Gustave-Nadaud
- Strasbourg - 23, boulevard Jacques-Preis
- Toulouse - 28, boulevard Carnot
- Tours - 5, rue Néricault-Destouches
- Troyes - 23, boulevard Victor-Hugo
- Valence - 2, rue Prompsault
- Valenciennes - 2, avenue des Dentellières

COMMENTAIRES SUR LE BILAN CETELEM

(Annexe au rapport du Conseil d'Administration)

Le bilan au 31 décembre 1975 est présenté sous une forme identique à celle du précédent.

Toutefois, un certain nombre de transferts internes entre deux postes de l'Actif et deux postes du Passif sont intervenus en fin d'exercice pour harmoniser les comptes du bilan dans le cadre de la consolidation de la Société au sein du Groupe de la Compagnie Bancaire.

Par rapport à la position des comptes au 31 décembre 1974, telle que celle-ci avait été présentée l'an dernier, ces changements de classification ont eu les conséquences suivantes :

A L'ACTIF

1. Le poste **Crédits à la Clientèle - Comptes Débiteurs (Acheteurs)** a été :

— d'une part, réduit,

| | | |
|---|---|---------------|
| • du montant des crédits à imputer aux acheteurs, inscrit auparavant dans la rubrique des Créditeurs Divers | F | 26 640 593,58 |
| • du montant de la participation de la Sodété, inclus auparavant dans la rubrique des Créditeurs Divers | F | 36 679 220,02 |
| | F | 63 319 813,60 |
| — d'autre part, majoré, de | F | 14 678 920,88 |
| représentant les financements non journalisés au 31 décembre 1974 qui étaient inclus dans les Comptes d'Ordre de l'Actif. | | |

2. Le poste **Comptes d'Ordre** a été réduit :

| | | |
|---|---|---------------|
| — d'une part, du montant des financements non journalisés, transférés dans les Crédits à la Clientèle - Comptes Débiteurs | F | 14 678 920,88 |
| — d'autre part, du montant des impayés à charge Cetelem, ayant fait l'objet de provisions dont la contrepartie figure aux Comptes d'Ordre du Passif, lequel subit une réduction de même montant | F | 27 865 356,66 |
| | F | 42 544 277,54 |

AU PASSIF

1. Le poste **Créditeurs Divers** a été réduit comme indiqué ci-dessus :

| | | |
|--|---|---------------|
| • du montant des crédits à imputer aux acheteurs transféré dans les Crédits à la Clientèle - Comptes Débiteurs | F | 26 640 593,58 |
| • du montant de la participation de la Sodété, transféré dans les Crédits à la Clientèle - Comptes Débiteurs | F | 36 679 220,02 |
| | F | 63 319 813,60 |

2. Le poste **Comptes d'Ordre et Provisions Diverses** a été réduit pour la raison exposée ci-dessus :

| | | |
|---|---|---------------|
| • du montant des responsabilités Cetelem ayant pour contrepartie les impayés à charge Cetelem figurant aux Comptes d'Ordre de l'Actif, lequel subit une réduction de même montant | F | 27 865 356,66 |
|---|---|---------------|

EXAMEN DU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1975

Les variations des différents postes de ce bilan s'analysent en tenant compte des reclassements énoncés ci-dessus.

A L'ACTIF

| | | |
|---|---|------------------|
| • Les soldes en Caisse, Institut d'Émission et Comptes Courants Postaux | F | 115 982,66 |
| sont en diminution de F 3 201 026,94. | | |
| • Les avoirs en Banques et Correspondants | F | 11 224 682,68 |
| sont en régression de F 476 644,48. | | |
| • Les Crédits à la Clientèle comprenant : | | |
| — le Portefeuille-effets | F | 448 786,62 |
| en progression de F 113 312,16, | | |
| — les Comptes Débiteurs | F | 1 717 986 959,36 |
| en augmentation de F 248 290 805,64, | | |
| ils représentent les encours nets des comptes acheteurs après déduction : | | |
| — de la participation Sodété s'élevant à F 46 995 618,24, | | |
| — des crédits à imputer pour un montant de F 12 823 823,99. | | |

| | | |
|---|---|---------------|
| • Les Débiteurs Divers | F | 24 466 267,37 |
| sont en diminution de F 35 421 824,97. | | |
| Cette diminution correspond pour F 32 401 402,96 à la réduction des avances aux sociétés immobilières consécutives à la restructuration du patrimoine immobilier du Groupe. | | |
| • Les Comptes d'Ordre | F | 21 229 528,10 |
| sont en régression de F 6 162 412,62. | | |

| | | |
|--|---|----------------|
| • Le Portefeuille-titres | F | 112 601 448,42 |
| est en augmentation de F 1 790 881,19, s'analysant ainsi : | | |

a) *Acquisitions* :

| | | |
|--|---|--------------|
| — 600 parts de la S.N.C. Cetelem et Cie pour | F | 60 000,00 |
| représentant 60 % du capital de cette société, | | |
| — 16 489 actions Cofica pour | F | 1 272 061,20 |
| portant à 98,03 % notre participation, | | |
| — 32 actions Kléber Participation pour | F | 32,00 |

b) *Actions et parts souscrites* dans le cadre de l'augmentation du capital des sociétés suivantes (notre participation étant inchangée) :

| | | |
|--------------------------------------|---|------------|
| — 800 parts Presbourg Laperouse pour | F | 80 000,00 |
| — 450 parts Seficetesa pour | F | 375 813,59 |

| | | |
|--|---|----------|
| c) <i>Reprise de provision</i> sur dépréciation de titres pour | F | 2 974,40 |
|--|---|----------|

| | | |
|--|---|---------------|
| • Les Immobilisations pour leur valeur nette | F | 43 693 636,53 |
| sont en augmentation de F 27 707 067,07. | | |

Dans le cadre de la restructuration du patrimoine immobilier du Groupe, le Cetelem a acquis 10 647 actions nouvelles de la Société Foncière de la Compagnie Bancaire, pour une valeur de F 35 827 155,00.

Compte tenu des 1 081 actions anciennes notre participation est de 10,42 % du capital de cette-société.

AU PASSIF

| | | |
|---------------------------------------|---|---------------|
| • Les Banques - Comptes à vue | F | 78 830 418,58 |
| sont en augmentation de 2 226 354,24. | | |

| | | |
|---------------------------------------|---|------------------|
| • La Mobilisation de Crédits | F | 1 312 080 000,00 |
| est en progression de 145 800 000,00. | | |

| | | |
|---|---|---------------|
| • Les Créditeurs Divers | F | 40 500 935,41 |
| sont en accroissement de F 19 222 219,88. | | |

Au 31 décembre 1975, le solde dû au titre de l'impôt sur les sociétés figure à ce poste pour un montant de F 16 194 857,00, alors qu'au 31 décembre 1974 l'excédent des acomptes versés sur le montant dû au Trésor figurait au poste Débiteurs Divers.

| | | |
|--|---|----------------|
| • Les Comptes d'Ordre et Provisions Diverses | F | 231 257 507,91 |
| marquent une progression de F 51 516 485,50, s'analysant ainsi : | | |

a) *en augmentation* :

| | | |
|---|---|---------------|
| — le réescompte des mensualités à échoir pour | F | 42 551 917,57 |
| — la provision pour investissement de | F | 234 288,00 |
| — la provision pour éventualités diverses de | F | 8 075 000,00 |
| Comme précisé dans le rapport du Conseil d'Administration, cette provision s'élève au 31 décembre 1975 à F 10 000 000,00. | | |
| — la provision pour participation des salariés de l'exercice 1975 de | F | 1 141 000,00 |
| — la provision pour charges à payer de | F | 305 453,78 |
| — les divers comptes d'ordre de | F | 81 551,25 |

b) *en diminution* :

| | | |
|--|---|------------|
| — les provisions acheteurs-vendeurs de | F | 872 725,10 |
|--|---|------------|

| | | |
|---|---|----------------|
| • Les Réserves | F | 142 925 093,63 |
| sont en augmentation de F 1 996,65 conformément aux décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 avril 1975, par affectation : | | |

| | | |
|--|---|----------|
| — à la réserve sur plus-values à long terme | F | 859,65 |
| — à la réserve provenant de la provision pour investissement | F | 1 137,00 |

| | | |
|--|---|----------|
| • Le Report à Nouveau | F | 3 372,78 |
| suivant décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 avril 1975. | | |

| | | |
|--|---|---------------|
| • Le Bénéfice net de l'exercice | F | 11 784 897,04 |
| est en augmentation de F 3 142 991,12. | | |

Il représente le profit de l'exercice s'élevant à F 19 859 897,04 après dotation à la provision pour éventualités diverses de F 8 075 000,00.

| | | |
|---|---|---------------|
| • Les Plus-values disponibles | F | 10 728 266,39 |
| représentées par une plus-value exonérée de F 10 615 015,87 provenant des apports effectués à la Société Foncière de la Compagnie Bancaire, ainsi que des plus-values nettes à long terme pour une valeur de F 83 250,52. | | |

CETELEM

BILAN AU 31 DÉCEMBRE

| ACTIF | 1974 avant répartition | 1975 avant et après répartition |
|---|---------------------------|------------------------------------|
| Caisse, Institut d'Émission et Comptes Courants Postaux | 3 317 009,60 | 115 982,66 |
| Banques et Correspondants | 11 701 327,16 | 11 224 682,68 |
| Crédits à la clientèle : | | |
| — Portefeuille | 335 474,46 | 448 786,62 |
| — Comptes débiteurs | 1 518 337 046,44 | 1 717 986 959,36 |
| Débiteurs divers | 59 888 092,34 | 24 466 267,37 |
| Comptes d'ordre | 69 936 218,26 | 21 229 528,10 |
| Portefeuille-titres | 110 810 567,23 | 112 601 448,42 |
| Immobilisations | 15 986 569,46 | 52 872 997,02 |
| moins : amortissements | | 9 179 360,49 |
| | 1 790 312 304,95 | 1 931 767 291,74 |

| PASSIF | 1974 avant répartition | 1975 avant répartition | 1975 après répartition |
|---|---------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Banques - Comptes à vue | 76 604 064,34 | 78 830 418,58 | 78 830 418,58 |
| Mobilisation de crédits | 1 166 280 000,00 | 1 312 080 000,00 | 1 312 080 000,00 |
| Créditeurs divers | 84 598 529,13 | 40 500 935,41 | 49 139 001,41 |
| Comptes d'ordre et provisions diverses | 207 606 379,07 | 231 257 507,91 | 231 257 507,91 |
| Réserves | 142 923 096,98 | 142 925 093,63 | 156 794 157,02 |
| — réserve légale | | 10 365 680,00 | 10 365 680,00 |
| — réserves diverses | | 32 686 326,25 | 35 827 123,25 |
| — prime d'émission | | 10 500 000,00 | 10 500 000,00 |
| — prime d'apport | | 70 859 200,00 | 70 859 200,00 |
| — réserve spéciale sur plus-values à long terme | | 8 513 887,38 | 8 597 137,90 |
| — réserves provenant de plus-values exonérées | | 10 000 000,00 | 20 645 015,87 |
| Capital | 103 656 800,00 | 103 656 800,00 | 103 656 800,00 |
| Report à nouveau | 669,86 | 3 372,78 | 9 406,82 |
| Bénéfice net de l'exercice | 8 641 905,92 | 11 784 897,04 | — |
| Plus-values disponibles | 859,65 | 10 728 266,39 | — |
| | 1 790 312 304,95 | 1 931 767 291,74 | 1 931 767 291,74 |

| HORS BILAN | 1974 | 1975 |
|-----------------------------------|---------------|----------------|
| Engagements par cautions et avals | 74 532 035,16 | 130 330 527,95 |

CETELEM COMPTE DE PERTES ET PROFITS AU 31 DÉCEMBRE

| DÉBIT | 1974 | 1975 | CRÉDIT | 1974 | 1975 |
|--|------------------|-------------------|---|----------------|----------------|
| Agios débiteurs | 136 407 596,73 | 131 264 632,24 | Produits bruts | 290 810 329,53 | 330 193 253,31 |
| Frais généraux : | | | Produits divers | 2 204 594,17 | 2 676 216,76 |
| — Frais de personnel | 64 173 838,87 | 74 607 392,80 | Revenu du portefeuille-titres | 4 406 457,48 | 4 449 812,35 |
| — Charges fiscales d'exploitation | 8 501 707,87 | 9 228 143,78 | Reprise provision participation des salariés | 540 000,00 | 210 000,00 |
| — Autres frais généraux | 63 995 851,59 | 71 365 811,97 | Profits sur exercices antérieurs | 276 115,10 | 476 258,82 |
| Dotation aux amortissements | 1 125 010,54 | 1 155 679,97 | Plus-values nettes à court terme | 15 436,68 | 103 102,01 |
| Dotation aux provisions | 13 157 805,82 | 10 545 104,45 | Plus-values nettes à long terme | 9 395,55 | 97 941,52 |
| Participation des salariés | 548 961,00 | 296 163,00 | Plus-values exonérées | — | 10 645 015,87 |
| Dotation à la provision pour investissement | 460 767,00 | 235 085,00 | Profits sur exercice antérieur par réintégration de la provision pour éventualités diverses | 3 075 000,00 | — |
| Provision pour participation des salariés | 210 000,00 | 1 351 000,00 | | | |
| Moins-value à court terme | 11 628,52 | — | | | |
| Impôt sur les sociétés | 2 964 131,00 | 18 214 424,00 | | | |
| Contribution exceptionnelle | 1 137 264,00 | — | | | |
| Dotation à la provision pour éventualités diverses | — | 8 075 000,00 | | | |
| Bénéfice net de l'exercice | (1) 8 641 905,92 | (2) 11 784 897,04 | | | |
| Plus-values disponibles | 859,65 | 10 728 266,39 | | | |
| | 301 337 328,51 | 348 851 600,64 | | 301 337 328,51 | 348 851 600,64 |

(1) Montant comprenant la réintégration de la provision taxée pour éventualités diverses de F 3 075 000,00.

(2) Ce résultat tient compte :

— de la dotation complémentaire de F 16 494 980,84 au réescompte, provenant du changement de la méthode d'évaluation de celui-ci ;
— de la dotation de F 8 075 000,00 à la provision taxée pour éventualités diverses.

COFICA

BILAN AU 31 DÉCEMBRE

| ACTIF | 1974 avant répartition | 1975 avant et après répartition |
|---|---------------------------|------------------------------------|
| Caisse, Institut d'Émission et Comptes Courants Postaux | 3 797 474,99 | 1 489 194,71 |
| Banques et Correspondants | 3 000 099,71 | 8 726 046,12 |
| Crédits à la clientèle : | | |
| — Portefeuille | 46 651 465,35 | 62 891 171,81 |
| — Comptes débiteurs | 1 256 668 604,78 | 1 497 802 060,57 |
| Débiteurs divers | 31 204 677,26 | 30 671 870,76 |
| Comptes d'ordre | 12 694 597,61 | 15 026 325,04 |
| Portefeuille-titres | 8 697 375,97 | 7 487 229,91 |
| moins : provisions | | 15,50 |
| Immobilisations | 14 644 789,59 | 55 339 035,46 |
| moins : amortissements | | 14 620 943,20 |
| | 1 377 359 085,26 | 1 664 811 975,68 |

| PASSIF | 1974 avant répartition | 1975 avant répartition | 1975 après répartition |
|---|---------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Banques | 47 937 091,43 | 36 199 516,66 | 36 199 516,66 |
| — Comptes à vue | | 15 199 516,66 | 15 199 516,66 |
| — Comptes bloqués | | 21 000 000,00 | 21 000 000,00 |
| Mobilisation de crédits | 1 009 275 000,00 | 1 211 775 000,00 | 1 211 775 000,00 |
| Créditeurs divers | 19 210 057,26 | 44 166 556,55 | 51 385 330,55 |
| Comptes d'ordre et provisions diverses | 167 693 673,43 | 214 364 549,17 | 214 364 549,17 |
| Réserves | 41 985 384,48 | 41 991 112,48 | 64 412 331,54 |
| — réserve légale | | 8 662 530,00 | 8 662 530,00 |
| — réserve pour éventualités diverses | | 23 166 000,00 | 32 866 000,00 |
| — prime d'apport | | 2 307 700,00 | 2 307 700,00 |
| — réserve spéciale sur plus-values à long terme | | 5 855 132,48 | 5 976 509,21 |
| — réserves provenant de plus-values exonérées | | 1 999 750,00 | 14 599 592,33 |
| Capital | 86 625 300,00 | 86 625 300,00 | 86 625 300,00 |
| Report à nouveau | 2 746 207,47 | 64 584,94 | 49 947,76 |
| Bénéfice net de l'exercice | 1 880 643,19 | 16 904 136,82 | — |
| Plus-values disponibles | 5 728,00 | 12 721 219,06 | — |
| | 1 377 359 085,26 | 1 664 811 975,68 | 1 664 811 975,68 |

| HORS BILAN | 1974 | 1975 |
|---|---------------|---------------|
| Effets escomptés circulant sous notre endos | 1 068 835,88 | 796 457,30 |
| Engagements par cautions et avals | 17 917 292,53 | 45 953 126,81 |

COFICA COMPTE DE PERTES ET PROFITS AU 31 DÉCEMBRE

| DÉBIT | 1974 | 1975 | CRÉDIT | 1974 | 1975 |
|--|----------------|-------------------|--|----------------|----------------|
| Agios débiteurs | 122 330 384,27 | 129 452 417,76 | Produits bruts | 222 172 028,65 | 282 110 893,09 |
| Frais généraux : | | | Produits divers | 767 942,57 | 1 118 578,98 |
| — Frais de personnel | 41 351 127,14 | 50 067 008,55 | Revenu du portefeuille-titres | 294 884,68 | 529 641,70 |
| — Charges fiscales d'exploitation | 6 640 499,77 | 4 134 569,16 | Reprise provision participation des salariés | 920 000,00 | 330 000,00 |
| — Autres frais généraux | 34 904 724,78 | 37 057 806,47 | Profits sur exercices antérieurs | 534 453,12 | 371 751,22 |
| Dotation aux amortissements | 1 834 726,26 | 802 074,69 | Plus-values nettes à court terme | 11 998,41 | 2 332,05 |
| Dotation aux provisions | 8 431 092,02 | 3 703 679,09 | Plus-values nettes à long terme | 6 721,00 | 142 711,23 |
| Participation des salariés | 928 903,00 | 336 632,00 | Plus-values exonérées | — | 12 599 842,33 |
| Dotation à la provision pour investissement | 779 669,00 | 267 208,00 | | | |
| Provision pour participation des salariés | 330 000,00 | 2 435 000,00 | | | |
| Impôt sur les sociétés | 3 364 543,00 | 29 323 999,00 | | | |
| Contribution exceptionnelle | 1 925 988,00 | — | | | |
| Dotation à la provision pour éventualités diverses | — | 10 000 000,00 | | | |
| Bénéfice net de l'exercice | 1 880 643,19 | (1) 16 904 136,82 | | | |
| Plus-values disponibles | 5 728,00 | 12 721 219,06 | | | |
| | 224 708 028,43 | 297 205 750,60 | | 224 708 028,43 | 297 205 750,60 |

(1) Ce résultat tient compte :

— de la dotation complémentaire de F 7 472 843,92 au réescompte provenant du changement de la méthode d'évaluation de celui-ci ;
— de la dotation de F 10 000 000,00 à la provision taxée pour éventualités diverses.

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORT GÉNÉRAL

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons vérifié le bilan et les comptes de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 1975.

Nos examens ont été conduits selon les règles de diligences que nous avons estimées normales, eu égard à l'importance et aux particularités de votre Société.

Les comptes qui vous sont présentés appellent les observations suivantes :

— les modifications intervenues dans la présentation sont décrites dans les commentaires sur le bilan annexés au rapport de votre Conseil ;

— la méthode de calcul de la provision pour réescompte ne prend plus en considération, comme précédemment, la part des produits permettant la couverture des frais d'ouverture de dossiers créés au cours de l'exercice. Ce changement de méthode entraîne une dotation complémentaire d'environ F 16 500 000 et une incidence sur le résultat net après impôt sur les sociétés de F 8 250 000 ;

— la provision pour éventualités diverses (provision taxée) a été dotée d'un montant de F 8 075 000 alors que l'exercice précédent avait enregistré une reprise de F 3 075 000 sur cette même provision.

En conclusion de nos travaux et compte tenu de ces observations, nous estimons pouvoir certifier la régularité et la sincérité du bilan et des comptes de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 1975.

Conformément à l'article 356 de la loi du 24 juillet 1966, nous vous confirmons les participations acquises au cours de l'exercice :

— 600 parts de la S.N.C. Cetelem et Cie pour F 60 000, soit 60 % du capital ;

— 10 647 actions de la Société Foncière de la Compagnie Bancaire portant la participation à 11 728 actions, soit 10,42 % du capital.

Paris, le 4 mars 1976
André Reydel - Robert Mazars
Commissaires aux Comptes Inscrits

RAPPORT SPÉCIAL

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous informer que nous n'avons pas reçu avis, au cours de l'exercice, de nouvelles conventions autorisées par votre Conseil d'Administration et entrant dans le cadre de celles visées à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966.

Des conventions antérieures ont continué de produire leurs effets au cours de l'exercice 1975 :

1. G.I.E. Neuilly Informatique

Le Cetelem a continué à confier au G.I.E. Neuilly Informatique ses travaux informatiques et a réglé, à ce titre, F 6 821 148.

Les administrateurs concernés sont : M. de Chaunac-Lanzac, administrateur unique du G.I.E. et Directeur Général Adjoint du Cetelem ; M. Chicoye est Président de Cofica et la Compagnie Bancaire représentée par M. Besse, votre administrateur, est administrateur de Cardif (Compagnie d'Assurances et d'Investissements de France), les sociétés Cofica et Cardif étant membres du G.I.E.

2. Cardif

Le Cetelem met à la disposition de Cardif son organisation commerciale et assume certaines tâches de gestion, le Cetelem étant, d'autre part, mandataire spécial de Cardif pour le recouvrement des primes et accessoires afférents aux contrats d'assurances souscrits par les clients de cette dernière. Le Cetelem a perçu à ce titre, de Cardif en 1975, un montant de F 209 359.

Les administrateurs concernés sont les mêmes que pour la convention précédente.

3. Cofica

La convention prévue pour le traitement des dossiers contentieux de Cofica s'est poursuivie au cours de l'exercice. Le Cetelem a facturé, à ce titre, à Cofica, un montant de F 2 315 702.

Les administrateurs concernés sont M. Chicoye, la Compagnie Bancaire représentée par M. Besse, M. Loïc de Fouchier et M. Méra.

Les opérations effectuées avec les différentes sociétés du Groupe, dont nous avons eu par ailleurs connaissance, nous paraissent entrer dans le cadre des opérations courantes visées par l'article 102 de la loi.

Paris, le 4 mars 1976
André Reydel - Robert Mazars
Commissaires aux Comptes Inscrits

RÉSOLUTIONS

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 1975, approuve les termes de ces rapports ainsi que le bilan et le compte de profits et pertes du même exercice, tels qu'ils lui sont présentés.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale approuve la répartition du bénéfice disponible telle qu'elle est proposée par le Conseil d'Administration, conformément à l'article 59 des statuts.

Le revenu global par action s'établit à F 12,00 se décomposant comme suit :

— Dividende distribué F 8,00

— Impôt déjà payé au Trésor
(avoir fiscal) F 4,00

Le dividende distribué sera mis en paiement à partir du 3 mai 1976.

Conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi du 12 juillet 1965, l'Assemblée constate que les dividendes nets distribués au titre des trois exercices précédents, ainsi que les crédits d'impôts correspondants ont été respectivement de F 8,00 et F 4,00 par action pour chacun des trois exercices.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale donne au Conseil d'Administration quitus de sa gestion pour l'exercice 1975.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale ratifie la nomination aux fonctions d'Administrateur, faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration lors de sa réunion

du 24 février 1976, de M. Henry de Blanchard en remplacement de M. Jean Griffon du Bellay, démissionnaire.

Cette désignation valant pour la période restant à courir du mandat de M. Jean Griffon du Bellay, conformément à l'article 26 des statuts, le mandat de M. Henry de Blanchard viendra à expiration avec l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 1980 pour statuer sur les comptes de l'exercice 1979.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale renouvelle les mandats d'Administrateurs de M. Maurice de Rambuteau et de M. Boris Méra pour une période de six années qui viendra à expiration avec l'Assemblée générale ordinaire, qui se tiendra en 1982 pour statuer sur les comptes de l'exercice 1981.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale fixe à F 300 000 par exercice social, à compter du 1^{er} janvier 1977, le montant global des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration, en conformité de l'article 32 des statuts.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale prend acte du rapport spécial de Messieurs les Commissaires aux Comptes sur les opérations visées à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966.

HUITIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et formalités conformément à la loi.

RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Articles 133, 135 et 148 du décret sur les sociétés commerciales)

| Nature des indications | 1971 | 1972 | 1973 | 1974 | 1975 |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| 1 - Situation financière en fin d'exercice | | | | | |
| a) Capital social | 103 656 800 | 103 656 800 | 103 656 800 | 103 656 800 | 103 656 800 |
| b) Nombre d'actions émises | 1 036 568 | 1 036 568 | 1 036 568 | 1 036 568 | 1 036 568 |
| c) Nombre d'obligations convertibles en actions | — | — | — | — | — |
| 2 - Résultat global des opérations effectives (milliers de francs) | | | | | |
| a) Chiffre d'affaires hors taxes | 215 365 | 217 173 | 241 694 | 315 056 | 371 865 |
| b) Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions | 46 072 | 44 277 | 30 600 (1) | 26 559 | 51 361 |
| c) Impôt sur les bénéfices | 16 959 | 15 275 | 6 318 | 2 964 | 18 214 |
| d) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions | 15 197 | 13 458 | 10 575 (1) | 8 642 (2) | 11 785 |
| e) Montant des bénéfices distribués | 8 293 | 8 293 | 8 293 | 8 293 | 8 293 |
| 3 - Résultat des opérations réduit à une seule action | | | | | |
| a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions (3) | 28,09 | 27,98 | 23,42 | 22,76 | 31,98 |
| b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions (3) | 14,66 | 12,98 | 10,20 | 8,34 | 11,37 |
| c) Dividende versé à chaque action | 8,00 | 8,00 | 8,00 | 8,00 | 8,00 |
| 4 - Personnel | | | | | |
| a) Nombre de salariés moyen de l'exercice | 765 | 865 | 945 | 997 | 1 026 |
| b) Montant de la masse salariale (en milliers de francs) | 25 562 | 29 169 | 37 797 | 44 211 | 50 497 |
| c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) (en milliers de francs) | 9 850 | 12 417 | 14 852 | 19 409 | 24 236 |
| Auxquels s'ajoutent les plus-values exonérées ou à long terme suivantes (en milliers de francs) | 10 020 | 52 | — | 1 | 10 728 |

(1) Dont réintégration de provision taxée pour éventualités diverses sur exercices antérieurs pour 3 075.

(2) Après dotation de 8 075 en provision taxée pour éventualités diverses.

(3) Compte non tenu des résultats de sa filiale Cofica (voir références à la page des résultats consolidés).

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS

(Articles 247 et 295 du décret sur les sociétés commerciales)

| (en milliers de francs) | Capital | Réserves | % du capital détenu | Valeur d'inventaire des titres détenus | Prêts et Avances consentis par la Société et non remboursés | Montant des cautions et avais fournis par la Société | Chiffre d'affaires du dernier exercice | Bénéfice net ou Perte du dernier exercice | Dividendes encaissés au cours du dernier exercice |
|--|---------|----------|---------------------|--|---|--|--|---|---|
| 1 - Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital du Cetelem | | | | | | | | | |
| Cofica : 25, avenue Kléber, Paris 16 ^e | 86 625 | 41 991 | 98,03 | 110 593 | — | — | 365 394 | 29 625 | 4 408 |
| Foncière de la Compagnie Bancaire : 25, avenue Kléber, Paris 16 ^e | 11 256 | 358 605 | 10,42 | 36 325 | 13 311 | — | — | — | — |
| 2 - Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations | | | | | | | | | |
| Participations | | | | 2 008 | 1 352 | | | | 42 |

PORTEFEUILLE - TITRES DU CETELEM AU 31 DÉCEMBRE

| | Nombre de titres détenus | % du capital | Valeur d'inventaire |
|---|--------------------------|--------------|---------------------|
| 1 - Société filiale | | | |
| Cofica | 1 698 343 | 98,03 | 110 592 581,20 |
| 2 - Autres valeurs françaises | | | |
| Gestion Service | 2 998 | 29,98 | 449 800,00 |
| Presbourg Lapérouse | 2 800 | 20,00 | 280 000,00 |
| Cardif | 1 000 | 1,00 | 119 800,00 |
| S.C.I. Échat 9 | 1.000 | 16,66 | 100 000,00 |
| 3 - Valeurs diverses étrangères | | | |
| | | | 731 204,98 |
| 4 - Divers | | | |
| Titres ou parts dont la valeur d'inventaire est inférieure à F 100 000 par catégorie de titres ou de participations | | | 328 062,24 |
| Valeur d'inventaire au 31 décembre 1975 | | | 112 601 448,42 |
| Sociétés immobilières | | | |
| Diverses S.C.I. et S.A.I. inscrites au poste « immobilisations » du bilan | | | 37 287 707,23 |

BILAN CONSOLIDÉ CETELEM-COFICA

après répartition

(en milliers de francs)

| ACTIF | 1974 | 1975 | PASSIF | 1974 | 1975 |
|--|-----------|-----------|--|-----------|-----------|
| Caisse, C.C.P., Banques | 21 816 | 21 556 | Banques | 124 541 | 115 030 |
| Crédits à la clientèle | 2 838 439 | 3 279 931 | Comptes d'ordre et créditeurs divers .. | 485 276 | 520 355 |
| Comptes d'ordre et débiteurs divers .. | 102 094 | 66 792 | Emprunts et mobilisation | 2 175 555 | 2 523 855 |
| Titres de participation | 8 331 | 9 476 | Fonds propres : | | |
| Immobilisations d'exploitation | 87 188 | 107 567 | — fonds propres du Cetelem | 252 014 | 274 198 |
| | | | — plus-value de consolidation | 16 692 | 48 683 |
| | | | — part des tiers dans les fonds pro- pres de Cofica | 3 790 | 3 201 |
| | 3 057 868 | 3 485 322 | | 3 057 868 | 3 485 322 |

RÉSULTATS CONSOLIDÉS CETELEM-COFICA

| | 1974 (en milliers de francs) | 1975 (en milliers de francs) |
|---|---------------------------------|---------------------------------|
| Recettes brutes par société : | | |
| Cetelem | 291 041 | 330 554 |
| Cofica | 223 247 | 283 759 |
| Soldes des pertes et profits sur exercice antérieur ou à caractère spécial | 2 273 | 1 493 |
| Revenu du portefeuille-titres du Cetelem | 4 406 | 4 450 |
| Total des recettes | 520 967 | 620 256 |
| déduction des dividendes reçus de Cofica (afférents à l'exercice précédent) | 4 406 | 4 407 |
| | 516 561 | 615 849 |
| Plus-values à long terme de l'exercice | (+ 16) | (+ 241) |
| Plus-value exonérée | | (+ 23 245) |
| Intérêts et agios débiteurs consolidés | 258 738 | 260 717 |
| Produit brut d'exploitation | 257 823 | 355 132 |
| Frais de personnel | 107 142 | 124 504 |
| Charges fiscales d'exploitation | 15 142 | 13 363 |
| Autres frais généraux | 95 310 | 106 278 |
| | 217 594 | 244 145 |
| Bénéfice brut | 40 229 | 110 987 |
| Intéressement | 1 478 | 633 |
| Dotations aux amortissements et provisions pour risques reconnus | 24 540 (— 8) | 16 207 |
| Provision pour intéressement | 540 | 3 786 |
| Impôt sur les sociétés | 6 162 (— 1) | 47 337 (— 36) |
| | 32 720 | 67 963 |
| Résultat net consolidé Cetelem-Cofica avant impôt exceptionnel | 7 509 (+ 7) | 43 024 (+ 23 450) |
| Contribution exceptionnelle | 3 063 | — |
| Résultat net consolidé après impôt exceptionnel | (1) 4 446 | (2) 43 024 |
| Bénéfice net consolidé intéressant le Cetelem | 4 368 | 42 176 |
| soit, par action (francs) | 4,21 | 40,69 |
| Bénéfice net consolidé hors contribution exceptionnelle soit, par action (francs) | 7 375 | 42 176 |
| | 7,11 | 40,69 |

(1) Ce résultat ne tient pas compte de la réintégration sur provision taxée de F 3 075 000 effectuée par le Cetelem au 31 décembre 1974.

(2) Ce résultat est établi après dotation complémentaire de F 23 967 824,76 au réescompte, et ne tient pas compte des dotations aux provisions taxées pour éventualités diverses de F 18 075 000,00 effectuées par le Cetelem et Cofica au 31 décembre 1975.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

Depuis 1971, année durant laquelle d'importantes opérations financières concernant les fonds propres de votre Société ont été effectuées (émission d'actions en rémunération de l'apport du contrôle de Cofica, augmentation de capital en numéraire, attribution d'actions gratuites), aucune opération nouvelle, hormis les affectations annuelles aux réserves, n'est venue modifier la structure des capitaux investis dans votre Société. Les variations de la conjoncture monétaire et les difficultés de la situation économique nous ont conduit à conserver une particulière prudence dans le développement des opérations de votre Société. Aussi, les dispositions réglementaires fixant un montant minimum aux fonds propres des établissements finançant des ventes à tempérament, ont-elles pu être satisfaites sans appel de capitaux nouveaux, grâce à l'autofinancement de la Société et au développement des partages d'opérations effectuées avec la Compagnie Bancaire.

La politique de rémunération du capital que nous avons suivie et que vous avez constamment ratifiée, s'est caractérisée par la distribution chaque année, quel que soit le niveau des résultats, d'un dividende de F 8 par action, vous assurant, par le jeu de l'avoir fiscal, un revenu global de F 12 par action.

La confiance dans les capacités de votre Société, fondée par les résultats qu'elle a dégagés tout au long de la difficile période qui vient de s'achever et les perspectives qui se présentent pour les années futures, nous engagent à vous proposer d'accroître le montant annuel de la distribution, en augmentant le capital par incorporation de réserves, dans la proportion de une action nouvelle pour trois anciennes, à effet au 1^{er} janvier 1976.

Le capital social de votre Société se trouverait porté à F 138 209 000. Cette augmentation, d'un montant de F 34 552 200 serait réalisée par incorporation des réserves :

| | |
|--------------------------|---------------------|
| — Prime d'émission | F 10 500 000 |
| — Prime d'apport | F 24 052 200 |
| Total | F 34 552 200 |

En outre, le développement du chiffre d'affaires constaté au cours du dernier trimestre 1975 et les perspectives qui se dessinent actuellement pour 1976, conduisent votre Conseil à vous demander l'autorisation de procéder aux augmentations de capital qui pourraient, le cas échéant, s'imposer de façon à mettre en harmonie le montant des fonds propres avec le développement futur probable des encours. Il sollicite aussi le pouvoir d'augmenter à nouveau le capital social par incorporation de réserves.

Ces autorisations seraient données conformément à la loi, pour une durée de cinq ans ; le montant maximum du capital autorisé serait fixé à 250 millions de francs.

Enfin, la loi n° 75 1347 du 31 décembre 1975 a stipulé la suppression progressive des rémunérations allouées, sous forme de tantièmes, aux membres des conseils d'administration. Nous vous proposons d'anticiper les délais prévus par la loi et d'en appliquer les nouvelles dispositions dès l'exercice 1976 ; c'est dans cet esprit que nous vous invitons à modifier deux articles des statuts de votre Société.

RÉSOLUTIONS

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, approuvant la proposition du Conseil d'Administration, décide de porter le capital social de F 103 656 800 à F 138 209 000 :

— par l'incorporation au capital d'une somme de F 34 552 200 prélevée sur :

- la prime d'émission, à concurrence de son montant, soit F 10 500 000
- la prime d'apport, à concurrence de F 24 052 200
le montant de cette prime étant ainsi réduit de F 70 859 200 à F 46 807 000

F 34 552 200

— et par la création corrélative de 345 522 actions de F 100 nominal entièrement libérées et attribuées gratuitement aux actionnaires, à raison d'une action nouvelle pour trois actions possédées dans le capital actuel, un actionnaire renonçant au droit d'attribution attaché à deux de ses actions.

Ces actions nouvelles, qui sont soumises à toutes les dispositions des statuts, sont créées jouissance 1^{er} janvier 1976.

L'Assemblée donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour procéder à cette distribution d'actions gratuites aux dates et conditions qu'il fixera.

L'Assemblée générale décide, en conséquence, de modifier comme suit l'article 6 des statuts :

« Le capital social est fixé à la somme de F 138 209 000. Il est divisé en 1 382 090 actions de F 100 chacune, entièrement libérées. »

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale donne pouvoir au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social par une ou plusieurs émissions d'actions de numéraire, à libérer soit par des versements en espèces, soit par des incorporations de réserves, et de l'élever à un montant au plus égal à 250 millions de francs.

Elle donne pouvoir au Conseil d'Administration de fixer les modalités et les dates de ces augmentations de capital, d'en constater la réalisation et de procéder aux modifications corrélatives de l'article 6 des statuts.

Ces pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration pour une période de cinq ans.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale décide de modifier les articles des statuts relatifs à la rémunération des Administrateurs et de supprimer les tantièmes.

En conséquence, les articles 32 et 59 sont modifiés et leurs dispositions remplacées par les dispositions suivantes :

Article 32 - Rémunération des Administrateurs.

Les Administrateurs reçoivent, en rémunération de leur activité, une somme fixe annuelle, à titre de jetons de présence, dont le montant, déterminé par l'Assemblée générale, demeure maintenu jusqu'à décision contraire.

Le Conseil répartit librement entre ses membres le montant de ces jetons de présence.

Le Conseil peut lui-même allouer des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des Administrateurs. Ces rémunérations sont soumises aux dispositions des statuts relatives aux conventions sujettes à autorisation. Il peut aussi autoriser le remboursement des frais de voyage et de déplacement et des dépenses engagées par les Administrateurs dans l'intérêt de la Société.

Article 59 - Bénéfices - Réserves - Dividendes.

Les bénéfices nets sont constitués par les produits nets de l'exercice, sous déduction des frais généraux et autres charges de la Société, y compris tous amortissements et provisions jugés utiles.

Sur les bénéfices nets, diminués, le cas échéant, des pertes antérieures, il est fait d'abord un prélèvement de 5 % au moins, affecté à la formation d'un fonds de réserve dit « réserve légale ». Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale atteint le dixième du capital social. Le bénéfice distribuable est constitué par le

bénéfice net de l'exercice, diminué des pertes antérieures et du prélèvement pour la réserve légale, et augmenté des reports bénéficiaires.

S'il résulte des comptes de l'exercice, tels qu'ils sont approuvés par l'Assemblée, l'existence d'un bénéfice distribuable déterminé comme indiqué ci-dessus, ce bénéfice est affecté de la façon et dans l'ordre suivant :

1) Il est prélevé la somme dont l'Assemblée générale, sur la proposition du Conseil d'Administration, décide éventuellement l'affectation à un fonds de prévoyance ;

2) Il est ensuite prélevé la somme nécessaire pour servir aux actions un premier dividende égal à 5 % du montant du capital social libéré et non amorti, sans que, si les bénéfices d'une année n'en permettent pas le paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur le bénéfice des années ultérieures ;

3) Sur l'excédent disponible, l'Assemblée, sur la proposition du Conseil d'Administration, peut prélever toutes sommes qu'elle juge convenable de fixer, soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être affectées à un ou plusieurs fonds de réserves extraordinaires ;

4) Le solde, s'il en existe, est réparti entre les actionnaires à titre de dividende complémentaire.

En outre, l'Assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dans les conditions prévues par la loi.

Par dérogation aux dispositions du présent article, il est procédé, le cas échéant, à une dotation à la réserve spéciale de participation des travailleurs, dans les conditions fixées par la loi.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et formalités conformément à la loi.

compagnie bancaire 

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT

Mesdames, Messieurs,

Comme votre Conseil d'Administration vient de vous l'exposer, l'année 1975 s'achève de façon très satisfaisante pour vos sociétés. Dans tous les domaines, et notamment, production, recouvrement, résultats, l'exercice a en effet marqué une nette progression sur l'année 1974, permettant ainsi à l'ensemble CETELEM-COFICA de rattraper le retard acquis en 1973-1974. Sur le plan des résultats, le rapport qui vient de vous être présenté met en évidence que le niveau atteint a pu l'être grâce à la conjonction d'éléments externes à vos sociétés — en particulier l'évolution favorable des marges financières — et d'éléments internes comme par exemple la progression des frais généraux restée très modérée malgré le nombre et l'ampleur des facteurs de hausse.

Ces observations me conduisent à insister sur deux points dont l'importance a été mise en lumière au cours de l'année dernière :

En premier lieu, la sensibilité du CETELEM et de COFICA à l'environnement économique et surtout financier impose, comme votre Conseil le souligne, d'apprécier ses résultats sur une période suffisamment longue et au moins égale à la durée des opérations réalisées. Ainsi, fin 1974, seule l'analyse sur une période pluriannuelle nous avait permis d'éviter d'afficher un pessimisme trop accentué et nous avait incité à vous proposer le maintien des dividendes. La décision que vous aviez alors prise s'est trouvée justifiée par les résultats acquis durant l'exercice qui vient de s'achever.

En second lieu, l'année 1975 a montré les facultés d'adaptation et de réaction de vos sociétés à l'évolution de leur environnement. Dans un cadre économique difficile et au cours d'une année encore fortement marquée par l'inflation,

elles ont en effet réussi à développer leur activité, à contenir les effets des augmentations de prix en limitant la progression de leurs charges d'exploitation et à améliorer nettement la qualité des opérations réalisées. Ces résultats témoignent de l'efficacité et de la souplesse de notre organisation et laissent augurer pour l'avenir des perspectives satisfaisantes.

C'est ce que votre Conseil a voulu marquer en vous demandant à l'issue de l'Assemblée Ordinaire, de vous réunir en Assemblée Extraordinaire afin, en particulier, de décider d'une distribution d'actions gratuites et de conférer au Conseil les pouvoirs lui permettant d'effectuer sans délai les opérations d'augmentation de capital qui pourraient s'avérer nécessaires en fonction de l'évolution de l'activité.

L'année 1976 devra supporter les conséquences de décisions prises en 1975 et encore récemment par les autorités monétaires, dont les principales sont : les baisses de barèmes intervenues au cours de 1975, la hausse des conditions de refinancement qui se dessine depuis le mois de janvier 1976, et enfin, la réduction de 30 à 24 mois pour l'automobile, et de 24 à 21 mois pour tous les autres biens, des durées maximum autorisées en Ventes à Tempérament.

Néanmoins, les résultats enregistrés au cours du premier trimestre laissent entrevoir un exercice 1976 satisfaisant, conséquences des efforts réalisés dans le domaine du risque et de la gestion.

Ainsi, la qualité du travail effectué par l'ensemble des collaborateurs de vos sociétés apparaît comme un élément déterminant du succès qu'elles rencontrent : je suis sûr que vous tiendrez à vous associer à moi pour l'en remercier.

Avril 1976